



cndp

Commission nationale
du débat public

DÉBAT PUBLIC
Center Parcs Poligny

VERBATIM

Atelier Agriculture

Poligny, 4 juin, 20h00-22h30

Dominique BONNET, maire de Poligny

Mme la Présidente, Mmes et MM. les membres de la Commission Nationale du Débat Public, M. le Président de la Chambre d'Agriculture, Vice-président du Conseil départemental, MM. les représentants du groupe Pierre & Vacances, mesdames et messieurs, nous voici à nouveau réunis pour un atelier de travail autour d'un thème, l'agriculture. L'agriculture, est un élément essentiel du département et, au-delà, de la Franche-Comté, et j'espère, je ne vais pas être très long, que les débats seront constructifs et qu'on pourra effectivement échanger sur ce thème porteur dans notre département et ici, à Poligny, dans le cadre du pôle agro-alimentaire de Franche-Comté : vous êtes dans la capitale du pôle agro-alimentaire de Franche-Comté. Merci... et que le débat commence, Mme la Présidente.

Claude BRÉVAN, présidente de la Commission Particulière du Débat Public

Merci, M. le Maire. Juste quelques mots avant de passer véritablement au sujet. Je voulais dire, peut-être certains d'entre vous le savent déjà, que la Commission nationale a accepté de prolonger le débat jusqu'au 4 septembre. Nous aurons une réunion de restitution et, un petit peu, de synthèse de ce qui s'est dit, le 3 septembre ici. Pourquoi cela ? On voit que les délais sont courts pour arriver à conclure pour début juillet, qu'il y a énormément de sujets et de questions. C'est difficile aux personnes qui sont interrogées de répondre à toutes ces questions dans des délais trop brefs. Et puis, on avait dit dès le départ que la date ne serait pas un couperet et qu'il fallait laisser le temps nécessaire.

Deux ajouts néanmoins à ce prolongement : on ne sera plus en mesure de répondre à toutes les questions et contributions qui seront envoyées à partir du 20 août. Elles ne feront plus obligatoirement l'objet de commentaires et les questions ne pourront pas toujours recevoir de réponse avant la clôture, pour des questions de délais. Mais le site ne sera pas fermé et vous pourrez continuer à vous exprimer. On maintient les réunions de juillet, donc la troisième réunion générale du 9 juillet aura bien lieu ici. Ce sera la dernière réunion de débat autour de ce projet, en quelque sorte. Ensuite, ce sera vraiment une réunion de restitution début septembre. Voilà ce que je voulais vous dire.

Cet atelier sur l'agriculture a été préparé, en liaison avec M. CHALUMEAUX, par Philippe QUÉVREMONT, qui est un spécialiste de ces questions, et c'est donc lui qui va l'animer, vous allez peut-être l'animer conjointement. En tout cas vous n'allez pas m'entendre : je vais faire le scribe, le rapporteur de cet atelier. Nous ne sommes que deux membres de la Commission ce soir, et on intervertit les rôles à certains moments. C'est maintenant M. CHALUMEAUX qui va intervenir, et puis ensuite Philippe QUÉVREMONT présentera le déroulé prévu pour cet atelier.

Dominique CHALUMEAUX, président de la Chambre d'agriculture du Jura

Merci, Mme la Présidente. Mme la Présidente, M. le Maire de Poligny, chers tous, je suis heureux de pouvoir introduire ce débat ce soir sur le thème de l'agriculture. Je suis donc dans le rôle de président de Chambre d'agriculture, vous l'avez compris, cela a été dit. Une Chambre d'agriculture, c'est un établissement public, qui est géré par des élus. Il nous a donc semblé tout à fait naturel et normal que nous apportions notre pierre à l'édifice, ou en tout cas notre contribution à la tenue d'un débat public pour que tous ceux qui ont la volonté, le désir de s'exprimer puissent le faire sur les conséquences que ce projet pourrait avoir sur l'agriculture. Nous avons préparé un tout petit peu en amont. J'avais répertorié, à l'occasion d'un premier rendez-vous il y a déjà plusieurs semaines avec Mme la Présidente, cinq ou six sujets principaux sur lesquels je pense que ce projet peut avoir un impact, négatif ou positif (on n'est pas là pour juger a priori). Notre rôle s'est limité à cela pour le moment. Je souhaite que chacun puisse s'exprimer tout à fait librement, je crois que l'on a au moins deux heures pour ce faire.

Le jour ne tombe pas très bien. Je l'avais senti, j'avais dit : « Début juin, on va être de peu en pleine fenaison. » Ça n'a pas loupé : je crois que c'est le plus gros jour de récolte de foin sur notre secteur. Mais je crois que les agriculteurs qui ont envie de s'exprimer pourront le faire et qu'ils sont descendus de leur tracteur à l'heure qu'il est.

Bon débat à toutes et à tous. Bien sûr, j'interviendrai si nécessaire au cours de la soirée.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la CPDP

Comment avons-nous préparé cette soirée ? Dans les rencontres préalables que nous avons eues, comme vient de le dire le président CHALUMEAUX, on a identifié un certain nombre de sujets sur lesquels la venue possible du projet Center Parcs pouvait impacter l'agriculture locale, soit de manière positive, soit de manière négative. On a établi une liste que je vais parcourir avec vous.

On a d'abord repéré qu'il y avait des potentiels de coexistence de circulation d'animaux et de circulation des futurs clients possibles de Center Parcs sur des questions d'accès, et que cette question-là faisait ressortir un projet d'aménagement foncier qui était apparemment, je répète ce que l'on nous a dit, en attente au Conseil départemental. Ce sont les deux premiers sujets, qui sont liés, que nous avons identifiés.

Et puis un sujet, qui a sauté dans la préparation de ce transparent (et je vous prie de m'excuser), concerne la méthanisation. Dans le département de la Vienne, où il y a un Center Parcs qui est en phase d'ouverture, il y a un projet de méthanisation qui s'est cristallisé à l'occasion de la préparation du Center Parcs. Et nous savons qu'il y a des réflexions en cours sur des projets de méthanisation. Ça peut être aussi une question à creuser en relation avec le projet de Center Parcs.

Après, il y a des choses plus classiques, et plus dans le positif sans discussion : est-ce que l'arrivée de nombreux clients du Center Parcs peut être une opportunité pour développer la vente directe aux clients de Center Parc ou la vente directe aux prestataires de Center Parcs, c'est-à-dire aux restaurateurs, etc. ? Ou même une dernière question, toujours dans le positif : l'arrivée du Center Parcs peut-elle être l'occasion de promouvoir des activités touristiques du type accueil à la ferme, visites, etc. ?

Je voulais d'abord me retourner vers vous pour voir si dans cette liste on a oublié quelque chose, s'il y a un sujet important qu'il faut que l'on rajoute, parce que ça pourrait être un des points de vue que vous voudriez défendre. Avant que l'on plonge dans le premier sujet, y a-t-il un point sur lequel vous souhaiteriez que l'on s'exprime ?

Valentin MOREL, viticulteur

Valentin MOREL. Je pense qu'il y a un petit oubli : on pourrait parler par exemple de projets que l'on pourrait mener en agriculture en alternative au Center Parcs — et je dis bien en alternative, et non en projet complémentaire. Comme il est exigé en fonds publics, je pense que si l'on voulait relancer l'agriculture, on aurait besoin de beaucoup d'argent public, donc je dis bien que c'est totalement contradictoire avec le projet, donc je pense que l'on pourrait ajouter un petit item « Réflexion sur les projets alternatifs agricoles ».

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Nous restons bien dans l'agriculture. On va garder un peu de temps pour regarder cette question. Y a-t-il d'autres sujets que vous souhaitez voir compléter cette liste, qui a déjà été complétée une première fois ? (*silence dans la salle*) Je vais vous proposer que l'on laisse de côté pour l'instant les problèmes de remembrement et de difficultés de circulation, tout simplement parce que l'on va attendre l'arrivée des services du Conseil départemental. (*remarque inaudible dans la salle*) On m'avait annoncé leur arrivée pour 20h30, donc je ne voulais pas préjuger de cela.

Je vous propose que l'on parle d'abord de méthanisation, puisque le technicien de la Chambre d'agriculture, qui s'appelle M. PROST, est là et peut nous en parler. Je vous propose d'abord de l'écouter pour voir où en est cette réflexion sur la méthanisation et en quoi elle pourrait être touchée, accélérée, ralentie, etc. par l'arrivée, toujours éventuelle bien sûr, du Center Parcs. Est-ce que M. PROST veut bien venir nous expliquer où vous en êtes ?

Philippe PROST, Chambre d'agriculture du Jura

Bonjour, Philippe PROST, chargé de mission Énergie à la Chambre d'agriculture. Effectivement, on accompagne depuis quelques mois un groupe d'agriculteurs qui, sachant que le Center Parcs pourrait s'installer près de chez eux, pensent que ça pourrait être une opportunité de développer une unité de méthanisation pour deux raisons. La première, c'est que, si l'unité de méthanisation est en cogénération, il va falloir trouver une valorisation à la chaleur du cogénérateur, et les besoins du Center Parcs pourraient être un débouché pour cette chaleur. L'autre opportunité serait que le Center Parcs décide dans son plan d'approvisionnement énergétique d'acheminer du gaz jusqu'à son site et, à ce moment-là, une unité de méthanisation pourrait injecter, sur le trajet d'acheminement, du gaz. On ne serait pas dans le cadre d'une cogénération, on serait dans le cadre d'une injection directement dans le réseau par le site de méthanisation.

Les freins qui sont rencontrés aujourd'hui sont que les agriculteurs en sont aujourd'hui au stade de réflexion. Ils se sont intéressés à la question de la méthanisation, ils sont allés visiter d'autres unités de méthanisation. Ils ont également pris contact avec le CIGC, qui est leur interprofession et qui gère aussi le cahier des charges de l'AOC. Et ils sont confrontés aujourd'hui à la mise à jour du cahier des charges, qui n'a pas encore tranché sur la possibilité ou non d'épandre les digestats en fonction de ce qui va rentrer dans l'unité de méthanisation. Je vois qu'il y a des agriculteurs qui font partie de ce groupe de réflexion qui pourront peut-être témoigner sur l'avancement du projet, sur ce qu'ils en pensent aujourd'hui et sur l'état de leur réflexion.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Avant de revenir sur les questions que vous nous posez, je pense que c'est effectivement le moment de céder la parole à un ou plusieurs de ces agriculteurs. S'ils veulent s'exprimer, il y a un micro baladeur qui va arriver, ou bien venez ici, si vous le souhaitez.

Hubert DELACROIX, agriculteur (Barretaine)

Hubert DELACROIX, je suis agriculteur à Barretaine, et j'allais dire agriculteur-éleveur surtout, parce que l'élevage, en fait, est notre plus grosse activité et représente 80 % du temps de travail. Souvent élevage rime avec esclavage. Avant d'être agriculteur, on est d'abord éleveur, d'où l'intérêt de cette unité de méthanisation qui en est à ses premiers balbutiements, parce que c'est vrai que les quelques réunions que nous avons organisées n'ont pas encore recueilli un franc succès : il faut que l'idée fasse son chemin. Nous avons eu l'occasion de visiter une unité de méthanisation dans le Doubs, sur la zone d'Appellation d'Origine Contrôlée Comté. C'est un GAEC, ça n'est pas un projet collectif. Nous, ça serait bien sûr un projet collectif. Sur ce GAEC, il est vrai que les effluents d'élevage d'en gros 200 bovins plus un petit peu d'apport extérieur, permettent de valoriser l'eau chaude, puisqu'on est en cogénération, pour une serre de maraîchage. Et la revente de courant à EDF représente aujourd'hui 240 000 €, et permet l'emploi d'une personne, sachant qu'il vaut largement mieux être deux pour tout faire.

Aujourd'hui, on est vraiment dans le stade de la réflexion. Nous avons effectivement rencontré le CIGC, l'interprofession. On devance un tout petit peu les étapes et il y a effectivement une réflexion qui est mise en place. L'arrivée du gaz sur le site éventuel serait bien sûr une opportunité qui éviterait cette cogénération et serait beaucoup plus simple. Après, je ne sais pas comment cela se passe techniquement.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

En quoi est-ce que l'arrivée du Center Parcs impacte ce projet, à part éventuellement l'arrivée du gaz ? Est-ce qu'il y a un autre facteur qui peut accélérer ou ralentir ce projet ?

Hubert DELACROIX, agriculteur (Barretaine)

Dans le cadre d'une cogénération, on peut imaginer que l'eau chaude soit valorisée par le site ou attire d'autres filières. Je pense à la filière bois pour valoriser cette eau chaude. D'autre part, cette méthanisation pourrait rendre aussi un service aux agriculteurs, avec une prise en charge des effluents d'élevage par une société, qui pourrait se greffer et qui pourrait permettre d'épandre les digestats au bon moment, dans les bonnes conditions, en évitant tous ces tas de compost qui sont sur le territoire.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Question complémentaire : la méthanisation, c'est une digestion. Il faut donc alimenter le méthaniseur, et toujours dans l'hypothèse où le Center Parcs se ferait, le Center Parcs produirait, comme toute organisation de ce type, un certain nombre de déchets, dont des déchets alimentaires, des déchets organiques. Peut-on imaginer que ça puisse contribuer à l'alimentation de ce méthaniseur ?

Hubert DELACROIX, agriculteur (Barretaine)

L'interprofession met le holà pour le moment, et n'autorisera pas des déchets carnés ou équivalents pour alimenter l'unité de méthanisation.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Je ne voudrais pas que l'on se trompe sur le sens de ma question. En France, les gens qui produisent des déchets, que ça soit des particuliers ou des activités économiques, sont responsables de l'élimination des déchets. Il n'est donc pas question de transférer cette responsabilité. De toute façon, c'est la loi. Mais il y a peut-être des prestations de service possibles. Avant de céder la parole aux représentants de Pierre & Vacances, y a-t-il sur

cette question de la méthanisation des honorables membres qui souhaitent s'exprimer. Monsieur ? Je vais vous demander d'annoncer votre nom assez clairement. Ça permet lors du compte-rendu de repérer qui vous êtes

Michel MURET (Poligny)

Je m'appelle Michel MURET, j'habite Poligny. J'aurai une question technique à poser au sujet de la méthanisation. On sait qu'il y a un problème d'équilibre carbone-azote en sortie du digesteur. Avez-vous travaillé là-dessus ? Ça me paraît important.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

M. PROST ?

Philippe PROST, Chambre d'agriculture du Jura

Je peux répondre, et puis je vous laisserai la parole ensuite. Effectivement, lors de la méthanisation, une partie du carbone, à peu près 50 %, est transformé en CH₄, en méthane. Quand on composte un tas de fumier, on a aussi une bonne part de perte de matière organique sous forme non pas de CH₄, mais de CO₂, de l'ordre de 30-40 %. Les agriculteurs le savent bien : quand ils mettent un tas de fumier au champ, le poids du fumier perd au moins un tiers. On a des pertes de carbone des deux côtés. On est sur des zones où les sols sont très riches en carbone. On a souvent par secteur des problèmes de stocks trop important de carbone, un sol qui ne travaille pas assez. Et la méthanisation, en apportant de l'azote plus soluble au sol, va aussi faire travailler cette matière organique, va nourrir la flore du sol, et va utiliser la matière organique qui est un peu en stock.

(Intervention inaudible de la salle)

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Je vous en prie, on va vous donner le micro, monsieur.

Michel MURET (Poligny)

Il y a quand même à la clé une modification de l'équilibre carbone-azote, qui ne sera plus le même après qu'avant. La matière organique n'est pas du tout la même dans sa composition.

Philippe PROST, Chambre d'agriculture du Jura

La matière organique n'est plus sous la même forme. On est sur une matière organique plus stable, parce que la matière organique qui a servi à la digestion, c'est la plus attaquable, la plus digestible, et c'est celle-là qui a disparu sous forme de méthane. Celle qui reste, c'est celle qui est la plus stable, c'est toute la partie ligneuse de ce qu'on a apporté dans le méthaniseur qui reste. Ça va demander au sol un travail de recombinaison avec le complexe argilo-humide du sol, mais on a toujours un apport de matière organique, on ne sort pas toute la matière organique du cycle.

On a parlé de la matière organique, mais on a aussi un avantage en méthanisation, c'est qu'on conserve absolument toutes les unités fertilisantes. Azote, phosphore, potasse... : tout ce qu'on met dans le méthaniseur au départ sous forme d'intrant, on le retrouve dans le digestat. Vous parliez des apports bien positionnés en termes de dates. Si on a de bonnes pratiques ensuite, on va permettre de rapporter au sol tout ce qu'on avait en éléments fertilisants.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

On est partis là dans du fonctionnement de méthaniseur et dans de l'agronomie. J'ai une demande d'intervention. On continue.

Guy MOTTET, agriculteur (Plasne)

Guy MOTTET, agriculteur à Plasne. Je ne voudrais pas que l'on se trompe. Le compostage du fumier sur le Premier Plateau a été un progrès. Un progrès, parce que le processus d'humidification dans le tas de compost qui

se fait de façon confinée permet de lier l'azote durablement avec l'humus. L'humus, c'est quoi ? Ce sont des acides humiques, et l'azote est piégé dans ces acides humiques, et durablement : dans un compost bien fait, l'azote va être minéralisé sur un très long temps. Je mets ça en opposition au fait que dans la digestion, dans le méthaniseur, une grande partie de l'azote va se trouver sous forme d'ammoniac, et l'ammoniac c'est une forme qui va être utilisée très rapidement.

Je ne conteste pas ce qu'a dit Philippe PROST sur les sols où il y a trop de matière organique et où l'apport d'azote au bon moment peut permettre la digestion de cette matière organique en excès et de la transformer effectivement en humus. Mais je ne suis pas sûr que le problème principal sur le Premier Plateau, qui est un plateau karstique, ce ne soit pas l'épandage d'azote soluble et les laps de temps relativement courts pour l'étendre sans qu'il soit lessivé. Méthaniser du lisier, j'accepte en théorie. Par contre, s'il y avait de grandes quantités de fumier qui étaient digérées dans ce méthaniseur, ça accentuerait finalement les problèmes de date d'épandage pour les effluents agricoles.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Merci, on est encore dans les choses un peu techniques, mais vous avez été très clair dans votre message de prudence. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Alain RAVY (Tavaux)

Alain RAVY, Tavaux. Je voulais revenir sur des sujets plus terre à terre. Il y a eu une unité de méthanisation près de Brevans qui a été soumise à enquête publique. Je voudrais savoir quel est, en dehors de la production d'énergie renouvelable, l'intérêt environnemental théorique de la méthanisation et aussi quelle est la gêne éventuelle pour les populations à proximité.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

M. PROST, est-ce que vous pouvez répondre ?

Philippe PROST, Chambre d'agriculture du Jura

Un des éléments est la captation de l'ammoniac. Quand on gère des effluents d'élevage à l'air libre, on a des émanations d'ammoniac. Si on arrive à amener ces effluents frais à l'unité de méthanisation, on a déjà un gain de captation d'ammoniac à ce niveau-là. Si on laisse en stock des effluents d'élevage, on a aussi des émanations de méthane, puisque le processus de méthanisation commence, et c'est un gaz qui a un fort pouvoir sur les effets de serre. Voilà pour le premier point.

Sur les aspects engrais minéraux, quand les agriculteurs utilisent ponctuellement des engrais minéraux, notamment en sortie d'hiver sur des céréales, en repousse au printemps sur des prairies, comme vous venez de le dire, les digestats ont de l'azote très rapidement disponible qui peut se substituer à ces achats d'engrais minéraux, des engrais de synthèse. On peut donc fortement réduire les consommations d'engrais minéraux sur les exploitations. Et pour revenir sur tout à l'heure, je précise que le projet dont on parlait n'avait pas pour objectif que tous les agriculteurs fournissent tout leur fumier à l'unité de méthanisation. À la fois pour conserver une partie de fumier et pouvoir gérer de la matière organique comme ils en avaient l'habitude et pour pouvoir approvisionner le méthaniseur plus régulièrement en été, où les vaches allaient être aux pâturages, on avait plutôt prévu que chacun n'amènerait qu'une partie de son fumier.

Question du public

Je suis pêcheur. Je vois par exemple que les cours d'eau s'eutrophisent fortement tous les étés maintenant. Est-ce que l'impact sur les rivières est amélioré avec la méthanisation ?

Philippe PROST, Chambre d'agriculture du Jura

Ni amélioré ni dégradé : tout est une question de gestion de l'azote et des bonnes périodes d'épandage. Ce sont essentiellement des questions de pratique.

Question du public

Deuxième question : les inconvénients éventuels pour les populations à proximité.

Philippe PROST, Chambre d'agriculture du Jura

Il y a un gros avantage : l'odeur disparaît quasiment lors des épandages. À l'inverse, il faut faire très attention au stockage, notamment aux matières très fermentescibles, aux matières de l'industrie agro-alimentaire, mais c'est un problème qui est connu, et maîtrisé par des stockages hermétiques. Ça peut être une nuisance qui est maîtrisable. Ensuite, il y a éventuellement des trajets pour amener des intrants jusqu'au méthaniseur et pour sortir les digestats, qui vont être épandus, du site.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Le méthaniseur, c'est une installation classée, au sens du code de l'environnement ?

Philippe PROST, Chambre d'agriculture du Jura

Oui. Il est donc soumis à déclaration et à autorisation suivant le volume d'intrants journaliers.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Est-ce qu'il y a d'autres questions. Monsieur ?

Valentin MOREL, viticulteur

J'ai une question à propos de ce méthaniseur. Je n'ai pas bien compris, je voudrais qu'on m'explique, puisqu'il tombe un peu comme un cheveu dans la soupe. Est-ce que ça répond à un besoin de Pierre & Vacances de reverdir son image écologique, ou plutôt son image commerciale, ou alors est-ce que ça répond à un besoin des agriculteurs locaux de résoudre ce problème d'effluents ?

Le cas échéant, si c'est un problème pour les agriculteurs, j'ai une très bonne nouvelle pour M. DELACROIX. Je fais partie d'un groupe en tant que vigneron à la Chambre d'agriculture, avec la Société de Viticulture, un groupe de travail absolument passionnant qui s'est mis en place sur l'amendement en compost de la vigne. Il se trouve que dans le Jura, on est complètement en retard par rapport à ces questions-là : en Alsace, ils sont bien plus en avance que nous. On a fait venir avec la Chambre d'agriculture des vignerons alsaciens qui ont mis en place une association, Vigne Vivante, et ils nous ont expliqué l'intérêt économique pour les agriculteurs d'avoir ce débouché. Les vignerons achetaient leur fumier pour le composter eux-mêmes, ou achetaient du fumier composté. Je ne vous parle même pas du nombre d'emplois créés quand il faudra amender en compost local 2 000 ha de vignes dans le Jura. Je suis viticulteur biologique, mais les viticulteurs en conventionnel amendent eux-mêmes de plus en plus avec des amendements organiques, parce qu'ils ont compris que les amendements chimiques étaient extrêmement lessivables. Dans dans ce groupe de travail il y avait beaucoup de viticulteurs en conventionnel.

Si vous cherchez, M. DELACROIX, à régler ce problème d'effluents de fumier, je vous assure qu'on peut vous l'acheter, et vous n'aurez même pas assez de fumier à vendre. Je vous assure, c'est un point que l'on a évoqué en groupe de travail : les vignerons ne trouvent pas de fumier. Aujourd'hui, d'un point de vue écologique pour la filière vigneronne, on fait venir tous nos amendements organiques « en petit bouchon » de l'autre bout de la France, ce que je trouve complètement absurde, et quand on demande ici aux paysans d'avoir du fumier, c'est impossible.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Je garde la question pour Pierre & Vacances de côté, on y reviendra tout à l'heure. On va peut-être continuer sur cette question de méthanisation.

Hubert DELACROIX, agriculteur (Barretaine)

Hubert DELACROIX. Je voulais répondre à Valentin MOREL. Je peux te donner une adresse. Il y a une coopérative qui s'appelle Jura Bétail, où il n'y a pas loin de 300 bovins, 300 taureaux qui produisent du fumier toute

l'année, puisque ces animaux ne vont pas en champ de l'année, donc avec des tonnes de paille pas possible. Ça peut être aussi une solution pour ta proposition alternative.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Voilà un échange fructueux. Sur cette question, avant que je propose à Pierre & Vacances de prendre la parole, y a-t-il des questions, des demandes de précision ?

Vincent BRUYÈRE (Poligny)

Oui, s'il vous plaît. Vincent BRUYÈRE de Poligny. Une question de béotien : comment organise-t-on la collecte des effluents des vaches l'été, quand les vaches sont au pré, pour alimenter le méthaniseur ?

Philippe PROST, Chambre d'agriculture du Jura

Il y a une toute petite production l'été, le peu de temps que les vaches passent en bâtiment. L'idée était justement de baser l'approvisionnement sur ce que les exploitations pouvaient régulièrement produire l'été, donc pas la totalité de leur fumier, et de dimensionner l'unité de méthanisation en fonction. On a d'autres solutions pour combler ce trou d'alimentation en été : des refus d'auge, des refus de pâturage, qui pourraient être stockés, des déchets de tonte. Mais le problème de l'utilisation de ces produits fermentés se pose, puisque, quand on stocke ces produits qui contiennent de l'eau et du sucre, ils sont extrêmement fermentescibles. D'où la question de l'acceptation par le CIGC de ces intrants dans un méthaniseur et de l'épandage des digestats qui seront produits.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Encore une question là-dessus ? Oui ? Non ? Monsieur ?

Gérard LACROIX

Bonsoir, Gérard Lacroix. Deux questions. Nous nous éloignons beaucoup du sujet Center Parcs, mais puisque nous sommes dans l'agriculture, allons-y. Effectivement, je rejoins monsieur, qui avait parlé tout à l'heure. Entre l'azote lié dans le complexe argilo-humique et l'azote minéralisé, facilement lessivable, il y a un gros problème, et je rappelle ce qui a été dit concernant les rivières, tout simplement parce que l'azote minéralisé, donc facilement soluble, s'il est répandu en quantités relativement importantes, n'est pas filtré dans les sols et sur un relief karstique. Il percole, et rejoint très rapidement les nappes phréatiques qui alimentent les rivières, d'où l'eutrophisation accélérée des rivières. Il y a un moyen de vérifier s'il y a effectivement un impact du fait d'épandages plus fréquents d'azote soluble, en regardant les concentrations d'azote qui se retrouvent dans les rivières sur plusieurs années.

La deuxième question concerne forcément les fonds publics, puisque l'on a parlé d'agriculture. Aujourd'hui, on en a déjà parlé. C'est bien beau, ces systèmes de méthanisation, de production d'électricité en même temps qu'il y a méthanisation, de cogénération, mais quelle est en pourcentage l'intervention des fonctions publiques, c'est-à-dire de nos impôts, pour monter ces usines à gaz ?

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Décidément, c'est une question récurrente dans nos débats. M. PROST, vous sentez-vous de taille sur ces questions ?

Philippe PROST, Chambre d'agriculture du Jura

La réponse, elle est dans les tarifs de revente de l'électricité. (*Remarque inaudible dans la salle*) En investissements ? Il y a quand même cette partie-là : les tarifs sont aidés, ça n'est pas le même tarif auquel vous achetez l'électricité.

Gérard LACROIX

J'entends bien, mais quand je parle de l'intervention des fonds publics, des subventions, c'est pour l'investissement initial. Pour le fonctionnement, c'est autre chose.

Philippe PROST, Chambre d'agriculture du Jura

D'accord. Voilà ce qui existe comme aides pour accompagner les porteurs de projet. Les premiers projets qui ont été aidés en Franche-Comté ont eu des montants d'aide de l'ordre de 30 %. Aujourd'hui, l'ADEME, qui est le premier financeur de ces unités de méthanisation, étudie au cas par cas les dossiers, et les montants d'aide seront plutôt, je pense, entre 15 et 20 %.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Peut-être une ou deux dernières questions sur la méthanisation ?

Guy MOTTET, agriculteur (Plasne)

Re-Guy MOTTET... Je me place sous un autre point de vue, Valentin MOREL m'a tendu une perche. S'il doit se développer des projets alternatifs, et si on arrive à bâtir un projet économiquement viable de méthanisation, autonome dans la durée, avec des effluents qui soient bien gérés au niveau de l'utilisation, ça m'intéresserait, mais pas pour chauffer Center Parcs. Si ça marche, s'il y a un groupe d'agriculteurs qui arrive à fonctionner et à fournir des effluents, pourquoi ne pas chauffer par exemple la coopérative de Plasne, qui a besoin d'énergie tous les jours. Il n'y a pas de conduite de gaz qui passe à proximité de la coop, l'économie pourrait aller jusqu'à 60 000 l de fioul économisés par an. Parlons, travaillons à ce projet de façon économique, technique, et puis en accord avec le cahier des charges du CIGC.

Philippe PROST, Chambre d'agriculture du Jura

C'est vrai qu'on a parlé uniquement des deux aspects, cogénération et vente de la chaleur, notamment au Center Parcs, et injection dans le réseau de gaz. La troisième hypothèse que le groupe a étudiée et a en tête, c'est ce cas-là, pour la coopérative, ou pour une autre utilisation locale. Le problème que l'on rencontre quand on veut alimenter une coopérative, qui a besoin d'une puissance thermique très importante sur quelques heures en matinée, et quand on a un moteur de cogénération à refroidir qui produit 365 jours sur 365 et 24 heures sur 24 de la chaleur à basse température qu'il faut utiliser, c'est qu'il y a une difficulté technique à résoudre, qui n'est pas insurmontable, mais qui n'est pas évidente.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Nous avons beaucoup parlé d'agriculture, mais c'est normal, puisque c'est un sujet qui était abordé avec le président dans une réunion co-organisée. M. le Président...

Dominique CHALUMEAUX, président de la Chambre d'agriculture du Jura

Je tiens à bien préciser que Philippe PROST n'a pas été mis sur la problématique énergétique uniquement sur le projet Center Parcs. Il travaille sur l'énergie depuis plusieurs années. La volonté de la Chambre d'agriculture, c'est effectivement de promouvoir la production d'énergie renouvelable en particulier à partir des effluents d'élevage. On en a beaucoup dans le Jura, et je crois d'ailleurs que l'épandage des digestats est uniquement problématique en zone Comté sur prairie. Dès lors que c'est enfoui, pour des céréales, ça ne pose pas de problème du tout, donc c'est un tout petit problème à régler. Il y a beaucoup de céréales sur le plateau, et les quantités de digestats produites sont relativement faibles. (*Intervention inaudible de la salle*) Oui, à ce stade, il en est à l'interdiction sur prairie. Jusque là, c'était autorisé.

On a aussi fait beaucoup la promotion du photovoltaïque de toiture, vous voyez beaucoup de bâtiments agricoles aujourd'hui équipés de photovoltaïque, et puis il y a eu également une action sur tout ce qui est bois – énergie, production de chaleur à partir de la ressource forestière, avec d'ailleurs idéalement un projet sur le Premier Plateau pas très loin d'ici de valorisation énergétique des haies.

C'est donc un ensemble de travaux que nous menons, parce que produire de l'énergie aujourd'hui c'est relativement facile pour un agriculteur aujourd'hui, et c'est dommage de se priver de cette ressource économique dans un département où les perspectives de développement ne sont pas éternelles en termes de volume de

production. Nos voisins allemands et suisses font énormément mieux que nous sur ces questions-là. Ils ont su régler les problèmes de digestats, pour ne parler que de ça, dans des pays où je pense que la pression environnementale n'est pas plus faible que chez nous. Donc je ne pense pas que ce soit un problème insurmontable.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Merci. Avant de changer de sujet pour suivre notre programme, j'aurais souhaité que Pierre & Vacances... Il y a encore une dernière question ? Ce sera la toute dernière, madame.

Anne PERRIN (Lons-le-Saunier)

Anne PERRIN. J'habite à Lons. C'est vraiment le débat technique. C'est passionnant, je ne comprends pas tout, je crois comprendre l'essentiel, mais ce qui m'intéresse fort, c'est ce que vient de dire M. MOTTET. Finalement, et j'aimerais une réponse claire là-dessus, qu'est-ce qui fait que ce projet de méthanisation soit imbriqué avec Center Parcs ? Il me paraît sur un plan éthique, et je suis vraiment en dehors de tout ça, que si ce projet de groupement d'agriculteurs devait se mener, il devrait être hors création du Center Parcs, sinon il est pipé.

(Applaudissements dans la salle)

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Pour ce qui nous concerne, nous avons tout simplement abordé cette question parce qu'on nous l'a posée. Je reviens d'abord sur la question des approches les plus techniques, des liens possibles. On a parlé de la possibilité du passage d'une conduite de gaz et donc d'alimentation de cette conduite depuis le méthaniseur, on a parlé d'échanges d'eau chaude, et on a parlé d'échanges, dans l'autre sens, de déchets avec un débat sur la possibilité de cette perspective au niveau de la zone d'appellation Comté, ou si c'est une perspective qui risque de se révéler très étroite. Je vais demander à Pierre & Vacances de répondre à ces questions-là, sans oublier la question un peu plus polémique qui a été posée tout à l'heure. Je vous la repose : le méthaniseur fait-il partie du « package » Center Parcs dans une logique de verdissement de votre projet ?

Claude BRÉVAN, présidente de la CPDP

Une remarque : ces problèmes-là seront également abordés à l'atelier Énergie, parce que c'est vraiment sur l'aspect énergie que ça a été fait.

Éric MAGNIER, directeur Grands Projets, Pierre & Vacances

Bonsoir, Éric MAGNIER. Je suis directeur Grands Projets au sein du groupe Pierre & Vacances et je suis plus spécialement en charge de la construction des Center Parcs. Le sujet de la méthanisation n'est pas à proprement parler imbriqué au projet Center Parcs, comme vous le disiez, madame. En revanche, on est à l'écoute, et si un certain groupe d'agriculteurs souhaite développer ce type de projet, on est prêts à étudier les solutions qui pourraient être trouvées.

On a déjà rencontré ce sujet de la méthanisation deux fois, et en particulier pour notre réalisation du Center Parcs qui va ouvrir le mois prochain, qui se trouve donc dans la région Poitou-Charentes. La région Poitou-Charentes a des objectifs très ambitieux de méthanisation, c'est même la région qui pourrait le mieux vous l'expliquer. Il s'est trouvé que notre projet ne prévoyait absolument pas l'utilisation du gaz issu de la méthanisation. Au contraire, nous prévoyions, comme c'est le cas pour l'instant sur notre projet de Center Parcs du Jura, une chaufferie bois permettant d'assurer des besoins énergétiques pour ce qu'on appelle les équipements, et le chauffage des cottages avec un réseau de gaz. C'est notre projet tel qu'il était conçu et tel qu'on avait d'ailleurs réalisé les Center Parcs précédents.

Il s'est trouvé qu'un groupe d'agriculteurs, encouragé par les opérateurs locaux et la région Poitou-Charentes, a manifesté l'intention de se fédérer pour développer un projet un peu comme celui dont j'entends parler ce soir. La région Poitou-Charentes s'est rapprochée de nous et nous a demandé d'étudier, de travailler, de regarder la possibilité d'utiliser le gaz issu de cette unité de méthanisation que le groupe d'agriculteurs en question avait l'intention de développer. Si j'ai bien compris, pour qu'une unité de méthanisation fonctionne, il faut ce que vous appelez des intrants, c'est-à-dire apporter toutes les matières pour faire fonctionner l'unité, mais il faut aussi un consommateur, et pour que l'unité de méthanisation fonctionne correctement (mais je ne suis pas technicien, vous

le savez mieux que moi), il est nécessaire d'assurer une consommation régulière tout au long de l'année, et surtout dans des proportions qui sont en phase avec les capacités des agriculteurs qui souhaitent développer l'unité. Tout naturellement, on nous a demandé de revoir notre projet, et on est arrivés, après des études avec l'opérateur, désigné par la région Poitou-Charentes pour fédérer les agriculteurs et développer ce type de projets, à s'engager à acheter le gaz issu de la méthanisation pour les besoins énergétiques des équipements, en remplacement de la chaufferie bois qui était prévue.

Le projet méthanisation, comme vous imaginez, c'est un projet qui fédère beaucoup de monde et qui est apparemment assez long à développer. Il se trouve que nous ouvrons le parc dans quelques semaines. Nous n'avons pas construit la chaufferie bois, puisque nous nous sommes engagés par écrit à consommer le gaz issu de la méthanisation pour les besoins des équipements. Le projet de méthanisation est un petit peu en retard par rapport à l'ouverture du Center Parcs. Pourquoi ? Si j'ai bien compris, c'est parce que comme toujours ce type de projets pose beaucoup de questions par son implantation. Vous avez peut-être cité les contraintes, les impacts qui étaient souvent évoqués, en particulier, et là je ne parle pas de l'épandage, des risques d'odeurs à proximité de l'unité de méthanisation et puis aussi des contraintes de circulation des véhicules pour amener les intrants ou faire repartir les produits d'épandage. À ce jour, le projet est toujours en cours. Je crois que le permis de construire de l'unité de méthanisation est en cours d'instruction. L'implantation du méthaniseur a été assez longue à arrêter. Et nous sommes confiants, nous attendons que le projet se concrétise.

Ça ne correspondait donc absolument pas à une demande de Pierre & Vacances ou Center Parcs. C'est au contraire une remise en cause du projet qu'on avait imaginé.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Merci. Le débat peut se poursuivre par Internet, comme on le fait sur un certain nombre de points. Je vais donc proposer qu'on passe ce sujet et que nous abordions le QG suivant, qui est en fait le premier dans l'ordre des disponibilités, qui est les difficultés potentielles de coexistence, d'une part de circulation des animaux, d'autre part des arrivées et départs de clients de Center Parcs, et le lien que ça peut avoir avec un projet de remembrement, d'aménagement foncier, pour parler comme le code rural. Qui peut nous expliquer les questions de difficultés de coexistence sur les circulations d'animaux ? D'autre part, je crois que les services du Conseil départemental peuvent nous expliquer où en est ce projet d'aménagement foncier. Madame ?

Attal MOTTET (Plasne)

C'est la première question qu'il faut connaître : sait-on par où la route va passer ? Parce qu'on entend dire qu'il y a deux solutions. J'ai entendu dire très récemment que ça ne passera pas à Plasne. Si ça ne passe pas à Plasne, il n'y a pas besoin de se poser des questions d'aménagement foncier, des questions de vaches sur la route. Sait-on aujourd'hui par où ça va passer ?

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Je vais répondre à votre question. Pouvez-vous donner votre nom, pour l'enregistrement ?

Attal MOTTET (Plasne)

Excusez-moi. Je suis l'épouse de M. MOTTET là-bas. (*rires dans la salle*) Et moi, je m'appelle Attal, c'est mon prénom.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Bien, M. MAGNIER, pouvez-vous répondre à ces questions ?

Éric MAGNIER, directeur Grands Projets, Pierre & Vacances

Sur ces questions, je ne peux pas vous dire ce soir qu'une décision est prise. En revanche, ce qui est certain, c'est qu'on a bien compris le problème que pouvait poser la circulation des véhicules venant au Center Parcs au travers de Plasne, et plus généralement sur la route entre Plasne et le site, voire entre Poligny et le site, à la fois pour le bétail, mais peut-être aussi pour la population. On en est conscients. Nous avons sollicité le Conseil

départemental, en concertation aussi avec la commune et la communauté de communes, pour étudier d'autres solutions d'accès.

Le changement des accès est bien sûr en relation avec le déplacement éventuel de l'emprise du projet au sein de la forêt de Poligny, puisque c'est un autre sujet qui avait été évoqué lors de la première réunion d'ouverture, je ne sais pas si on en parlera ce soir. On nous a suggéré que des implantations différentes seraient peut-être plus adéquates, en particulier plus au nord-est, vers la route qui mène à Besain. On a donc visité le terrain pour revoir de plus près les implantations qui nous étaient suggérées et on a mandaté le bureau d'étude environnemental pour établir un pré-diagnostic dont on aura je l'espère les résultats lors de la réunion Environnement qui est programmée. On aura les premiers résultats puisque le point de départ n° 1 sont que ces sites évoqués, suggérés, ne présentent pas plus d'inconvénients du point de vue environnemental. Si cette nouvelle implantation s'avère plus intéressante, les conditions d'accès seront également simplifiées de ce fait.

Quand bien même ces implantations qu'on nous a suggérées le long de la route de Besain ne seraient pas les plus intéressantes du point de vue environnemental, nous avons regardé aussi la possibilité de faire riper le projet, le plan-masse, à l'intérieur de la zone d'étude. Dans le dossier du maître d'ouvrage, je pense qu'on la voit assez clairement. Le bureau d'études environnementales a réalisé les inventaires faune-flore, les investigations environnementales sur une zone beaucoup plus vaste que ce qu'on appelle le périmètre du projet. On a donc regardé les possibilités de faire riper le plan-masse, l'implantation des constructions, à l'intérieur de cette zone déjà étudiée en allant un peu plus vers le nord. Ceci ne remettrait pas en cause pour le coup les conditions d'accès, mais on a sollicité, parallèlement à ces études qui sont lancées sur une délocalisation du projet des constructions, le Conseil départemental en suggérant d'accéder via la N5.

Si la solution que j'évoquais en premier est opportune, ça voudrait dire accéder au site via la D24, ce que j'appelle la route de Besain, c'est une des deux routes qui mène à Besain. Depuis la N5, il s'agirait d'utiliser cette D24, donc bien évidemment on ne passe plus du tout par Plasne. Dans l'autre hypothèse, où le projet est ripé vers le nord dans la zone d'études, on a demandé au Conseil départemental d'étudier des accès toujours depuis la N5 en utilisant les routes forestières existantes. Je crois qu'il y en a une qui s'appelle la route forestière des Fortunes et, lorsqu'elle se raccorde sur la N5, c'est la route forestière de Combe-aux-Lares. On a suggéré deux possibilités, soit trait direct toujours sur cette même route forestière soit en obliquant légèrement vers la route forestière des Fortunes.

Dans tous les cas, cette solution qui évite complètement la traversée par Plasne recueillerait également notre préférence. Ça pose des questions au Conseil départemental qui a relancé, je crois, des études sur le sujet. Ils vous l'expliqueront mieux que moi. Il n'y a pas que l'aspect voirie qu'il faut étudier, il y a aussi tous les réseaux qui doivent suivre la voirie, ou pas.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

On est sur un sujet qui bouge, si je puis dire : parler et d'un déplacement possible du site du Center Parcs et d'un déplacement des accès, les deux points étant liés, ou non, ce qui pourrait éventuellement résoudre ce problème de conflit d'accès entre les animaux et les clients. On reverra cette question dans les semaines qui viennent, notamment dans la réunion de samedi. Je suppose que ça va continuer à bouger. Peut-être avant de passer de passer aux questions, j'aurais souhaité qu'il y ait une intervention du côté du Conseil départemental pour préciser où il en est, et du point de vue des accès et du point de vue du remembrement, de l'aménagement foncier, puisque la question a été posée en ces termes.

Bertrand SPECQ, directeur général des services, Conseil départemental du Jura

Bonjour à tous, Bertrand SPECQ. Je suis le directeur général des services du Conseil départemental. Concernant les accès et les difficultés potentielles de circulation, on avait compris depuis longtemps que la traversée de Plasne serait quelque chose de difficile. En tant que service du Conseil départemental, on avait étudié dès le départ plusieurs solutions et on avait dit que l'accès par la N5 serait nettement préférable, parce qu'il éviterait la traversée de Plasne. La semaine dernière, Pierre & Vacances nous a passé la commande, c'est ce qui a été précisé par M. MAGNIER, de reprendre les études concernant les accès routiers, ce que l'on va faire. On va se rendre sur le terrain en début de semaine prochaine avec les équipes routières, et notre objectif est d'être prêts pour la réunion du 18 juin, qui est consacrée notamment à ces questions d'accès. C'est ce que je pouvais vous dire aujourd'hui : on va revoir notre copie pour essayer de trouver une solution qui évite de passer par Plasne.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Histoire d'aller jusqu'au bout du questionnement, pouvez-vous nous dire un petit mot de l'aspect projet d'aménagement foncier ? C'est quelque chose qui est au frigidaire, c'est quelque chose qui est envisagé ?

Bertrand SPECQ, directeur général des services, Conseil départemental du Jura

Avant de vous parler de l'aménagement foncier, je voulais également vous parler des réseaux. Si le site change, nous avons repris également les études concernant les réseaux, et cela fera aussi l'objet de la réunion du 18 juin. Je préfère prévenir une éventuelle question, puisque pour nous ça va ensemble : il ne faut pas oublier que sous la route de Plasne, on avait prévu de passer à la fois l'assainissement, le gaz et la fibre. Si on n'utilise pas cette route, ça a des conséquences pour nous sur les autres réseaux. On va reprendre toutes les études dans un laps de temps qui est très court, mais qui pourrait répondre en partie aux inquiétudes concernant notamment la circulation. C'est un sujet à ne pas mésestimer, parce que si vous avez lu la presse ce matin et les commentaires qui ont été faits concernant un autre Center Parcs, les élus locaux donnaient pratiquement un seul défaut, cette histoire de circulation. Donc on ne va sûrement pas mésestimer ce problème.

En ce qui concerne le projet d'aménagement foncier, je voulais vous dire que l'aménagement foncier relève de la compétence départementale, mais que c'est une démarche volontaire. La commune de Plasne avait délibéré sur notre conseil pour se mettre en pré-étude d'aménagement foncier en 2014. On avait dit pré-étude : on a été prudents, parce que l'aménagement foncier est une opération lourde, avec à Plasne une grande vitalité agricole (c'est une chance pour le village puisqu'il y a beaucoup d'agriculteurs). Quand on avait rencontré les élus de la commune de Plasne, on leur avait dit : « Commencez par une pré-étude. On ne va pas imposer comme ça un aménagement foncier. Je ne crois pas du tout que ce soit l'objectif du Conseil départemental. » Et on a créé la commission communale d'aménagement foncier, qui s'est réunie le 7 mai, et cette commission va continuer à travailler pour voir l'opportunité ou non de réaliser un aménagement foncier sur la commune de Plasne.

Il est bien évident que si la commune de Plasne est moins impactée, peut-être que l'aménagement foncier, c'était la remarque qui avait été faite tout à l'heure, sera peut-être moins nécessaire. En tout cas, on ne va pas aujourd'hui conclure sur cette question. On a une démarche pragmatique : l'objectif est effectivement, si les agriculteurs sont d'accord à la majorité, de réfléchir à la façon de conduire le réaménagement. Ça pourrait être une opportunité pour la commune, mais je ne vais pas vous dire aujourd'hui si on va le faire ou ne pas le faire. C'est ce qu'on avait dit au maire de Plasne quand il était venu nous voir. Je lui avais dit : « Faites une pré-étude. Ça me paraît être une bonne solution. Vous mesurerez l'acceptabilité du projet par les populations locales et en premier lieu par les agriculteurs, qui sont effectivement les premiers concernés. » Et on est toujours pour l'instant dans cet état d'esprit.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Merci. Il y a peut-être des questions sur cet ensemble, d'un côté un aménagement foncier, de l'autre les accès, et troisièmement, éventuellement, le positionnement sur ce point. Oui, monsieur.

Bernard POUILLARD, scieur de bois retraité

Bonjour à tous. Bernard POUILLARD, ancien scieur de bois. Je suis plutôt content, parce que lors de la dernière réunion générale, j'avais suggéré le changement d'emplacement du Center Parcs afin de limiter la circulation sur Plasne et tout ce qui pouvait gêner les gens de Plasne en général. Je vois que ça a l'air de faire un petit peu de chemin, mais je suis assez sceptique là-dessus, parce qu'on parle quand même d'aménagement foncier lié aux circulations. C'est bien d'en parler, mais s'il y avait vraiment une volonté réelle de changer l'emplacement, on ne parlerait pas de tout cela, concernant le premier site. Deuxième question : on a parlé éventuellement, c'est une opportunité paraît-il, de pousser le premier site un petit peu plus au nord, avec les changements de desserte pour les zones forestières. Il y aurait également des voies d'accès à refaire pour les dessertes forestières sur le nouveau site, s'il est changé. Qui, dans l'un ou l'autre des cas, va financer les nouvelles dessertes forestières ? Est-ce que c'est Center Parcs ou est-ce que c'est la ville de Poligny ? Voilà une partie de la question.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Je vais vous proposer que l'on garde cette question pour l'instant.

Bernard POUILLARD, scieur de bois retraité

J'ai une deuxième question, pour M. MAGNIER, suite à son intervention de tout à l'heure. Vous avez parlé de deux possibilités dans la Vienne : méthanisation ou chaufferie bois. Vous avez opté pour la méthanisation. Quelle est la différence de coût pour vous, au niveau financier ? Je suppose que la chaufferie bois, vous la prenez à 100 %, la méthanisation, vous êtes branché sur le producteur.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

M. MAGNIER, je vais vous proposer de répondre sur cette question de différentiel de coût entre la chaufferie bois et un chauffage issu de la méthanisation. Vous avez une troisième question, monsieur ?

Bernard POUILLARD, scieur de bois retraité

M. MAGNIER a dit qu'il y avait un bureau d'études qui avait été contacté pour voir les éventuels inconvénients du point de vue environnemental dans le cas de la nouvelle implantation. Qui finance ce bureau d'études ?

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

M. MAGNIER, vous allez pouvoir répondre aux deux questions en même temps. Vous avez une quatrième question, monsieur ? Je vous propose que l'on fasse une petite pause, pour demander à M. MAGNIER de répondre brièvement sur ces deux points.

Éric MAGNIER, directeur Grands Projets, Pierre & Vacances

Le bureau d'étude environnemental dont je parlais, c'est notre bureau d'étude, c'est nous qui le finançons à 100 %. C'est lui qui a fait les études.

Bernard POUILLARD, scieur de bois retraité

On ne peut pas être juge et partie, monsieur.

Éric MAGNIER, directeur Grands Projets, Pierre & Vacances

Comme tous les bureaux d'étude.

Bernard POUILLARD, scieur de bois retraité

Il pourrait être indépendant.

Éric MAGNIER, directeur Grands Projets, Pierre & Vacances

Une étude indépendante peut être réalisée, et les résultats comparés. Enfin, pour répondre à votre question précisément, c'est notre bureau d'étude qui engage sa responsabilité, comme tous les techniciens qui réalisent des études. Mais bien évidemment, une autre étude peut être diligentée, non rémunérée par le groupe, il n'y a aucun souci, on les comparera bien sûr.

Bernard POUILLARD, scieur de bois retraité

Vous devez financer ce nouveau bureau d'étude. C'est vous qui êtes demandeur.

Éric MAGNIER, directeur Grands Projets, Pierre & Vacances

Je vous propose déjà de regarder les résultats qui nous seront donnés lors de la réunion Environnement. Peut-être qu'ils vous satisferont complètement.

L'autre question, c'était la chaufferie bois. Lorsque nous réalisons une chaufferie bois — la dernière a été réalisée sur le Center Parcs de Moselle — nous confions la construction et la gestion à un opérateur dont c'est le métier,

parce que ça n'est pas notre métier de construire et d'exploiter des chaufferies, donc nous passons un contrat avec un opérateur qui construit la chaufferie, et nous lui achetons l'énergie. Je ne saurais pas vous dire combien nous coûte le kilowattheure en provenance de la chaufferie bois de Moselle par rapport à ce que nous coûtera le gaz que l'on va acheter à l'unité de méthanisation de la Vienne. *(remarque venue de la salle)* Vincent POTTIN, qui vous répondra sur d'autres sujets, me précise que le gaz est plus cher au kilowattheure que l'énergie issue de la chaufferie bois de Moselle, par exemple. *(remarques venues de la salle)* Non, nous ne sommes pas propriétaires de la chaufferie. Je dis que notre métier n'est pas de construire des chaufferies bois, ça n'est absolument pas notre spécialité. Notre métier, c'est le tourisme, pas la production d'énergie. Monsieur, j'ai l'impression que vous aviez une troisième question.

Bernard POUILLARD, scieur de bois retraité

Je vous avais demandé qui allait financer la remise en place des dessertes forestières, parce que toutes ces parcelles vont être bousculées. Il a actuellement de très bonnes dessertes qui ont été créées, de toute pièce pour certaines, il y a un certain temps. Ça va donc être bousculé par l'implantation à un endroit ou à un autre. Qui va financer ces nouvelles dessertes qu'il faudra réaménager ?

Éric MAGNIER, directeur Grands Projets, Pierre & Vacances

Les routes forestières doivent bien sûr être transformées pour être de véritables voiries. Le principe, c'est la limite de propriété, comme pour n'importe quel particulier. *(Murmures dans la salle)*

Bernard POUILLARD, scieur de bois retraité

Non, ça n'est pas comme ça que ça marche.

Éric MAGNIER, directeur Grands Projets, Pierre & Vacances

Vous parlez des voies d'accès ou d'autre chose ?

Bernard POUILLARD, scieur de bois retraité

Des voies d'accès aux parcelles. C'est bien desservi, la forêt de Poligny. Vous ne la connaissez peut-être pas suffisamment, mais moi je la connais bien. Qui va financer ? *(les murmures s'intensifient)*

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Si vous permettez, nous avons un atelier Équipements publics.

Bernard POUILLARD, scieur de bois retraité

On parle d'aménagements, mais ça fait partie du foncier.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

La partie qui est à l'intérieur de la parcelle d'une propriété, c'est forcément le propriétaire qui supporte le coût.

Bernard POUILLARD, scieur de bois retraité

Non, je parle des autres parcelles qui vont être mal desservies du fait de Center Parcs.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Sur le reste, ça fait partie de la question de desserte du Center Parcs, et lorsque nos équipes aborderont la question des équipements publics, nous les prendrons : l'eau potable, l'assainissement, la route, le téléphone, le

gaz et l'électricité. C'est dans ce cadre-là que nous aurons demandé aux intervenants de préparer les réponses à ces questions.

Bernard POUILLARD, scieur de bois retraité

Oui, mais d'accord, je répète ma question : ça n'est pas normal que nos deniers refinancent de nouvelles dessertes qui actuellement existent. On n'a rien demandé. Si c'est la ville de Poligny, ce sont les impôts des gens de Poligny qui vont participer. À la limite, cela ne me concerne pas, mais je trouve que ça n'est pas normal.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Bien, merci monsieur. Est-ce que sur ces questions liées, accès/troupeaux, vous avez aussi des demandes par ici ? On va prendre là, et on va revenir de ce côté-là.

Question du public

Je vois qu'on a fait un petit oubli, parce que les activités forestières sont en fait des activités agricoles, on ne l'a pas noté, mais je voulais revenir à l'aménagement proprement dit. L'aménagement forestier est lié aussi à l'aménagement foncier, et il va donc y avoir une distraction pour l'autorisation de défrichement du régime forestier. D'après les textes, le coefficient va de 1 à 5, apparemment en fonction de l'intérêt écologique de la zone. J'ai un peu regardé le dossier soumis à enquête du schéma régional de cohérence écologique, c'est un secteur avec de nombreux corridors écologiques et zones à fort potentiel. Que va-t-il se passer pour compenser ce défrichement ?

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Je sais que M. DELANNOY est dans la salle. On pourrait peut-être commencer par expliquer cette notion de compensation et ensuite essayer de répondre à la question, si ça vous est possible.

Étienne DELANNOY, Directeur de l'Agence départementale, ONF

Je n'avais pas prévu d'intervenir, donc je ne suis pas forcément autorisé. En tout cas, avant défrichement, il y a distraction du régime forestier, comme cela a été dit. Les forêts publiques, les forêts communales, relèvent du régime forestier et sont gérées par l'Office National des Forêts dont je suis le représentant local. Avant une éventuelle vente de la commune de Poligny à la société Pierre & Vacances, il faut une distraction, soumise à autorisation du préfet, qui donne un avis d'opportunité en fonction de ce qu'il estime être l'intérêt du projet et les avis des différents services, dont l'ONF. Après distraction, il y a défrichement, notamment pour la zone qui sera construite, et ce défrichement fera l'objet soit d'une taxe de défrichement qui alimente un fonds, qui a été rétabli par la dernière loi d'avenir forestier de 2014. Ce défrichement doit être compensé soit par cette taxe, soit par des acquisitions ou reconstitutions de forêt.

Pour la distraction en elle-même, il y a un engagement, et là, je laisse la parole à M. le Maire, puisque c'est plutôt à lui de le faire. Il l'avait dit publiquement, il y a un engagement de la commune de Poligny à compenser la zone distraite par une acquisition de forêt. Mais là, je ne veux pas m'exprimer à la place du maire.

Intervenant du public

Je vous parle de la notice de demande d'autorisation, c'est noté en toutes lettres dans les conditions pour obtenir cette autorisation. L'une d'elles est la compensation, avec un coefficient de 1 à 5. Je peux vous retrouver l'article réglementaire. Vous devez le savoir, c'est votre boulot.

Étienne DELANNOY, Directeur de l'Agence départementale, ONF

Mon boulot, ça n'est pas le défrichement. Le défrichement, c'est la Direction Départementale des Territoires qui le traite. Mon boulot, c'est plutôt la distraction du régime forestier, et encore... C'est une partie de mon boulot, parce que, encore une fois, c'est la décision du préfet, mais on fait effectivement un rapport pour cela. Pour la distraction du régime forestier pour une vente ultérieure en forêt domaniale, il y a un coefficient de compensation de 1 à 5. Pour une forêt communale, il n'y a pas de directive en la matière, c'est la négociation du maire par rapport à la valeur de son bien, estimée par les Domaines, et le prix qu'il souhaite en tirer.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

M. le Maire, souhaitez-vous ajouter quelque chose à ce stade ?

Dominique BONNET, maire de Poligny

Je crois que M. le Directeur de l'ONF a bien expliqué la méthodologie. Il y a effectivement ce qu'on appelle une distraction, et cette phase de distraction sera appliquée avant la vente éventuelle, en tout cas négociée, on verra. La distraction sera faite en compensation de la vente qui se fera éventuellement avec le groupe Pierre & Vacances. Ça, bien évidemment, on le sait. Avant, pendant ou après, on verra, mais elle se fera avec le temps, parce qu'il faut comprendre que si on cède 80 ha, il faut trouver une forêt pas trop loin. Il y a de belles forêts domaniales pas très loin de Poligny, qui jouxtent la forêt de Poligny, et donc on pourrait trouver des forêts. L'idée, c'est de maintenir la superficie de base d'environ 3 000 ha, qu'on conserve 3 000 ha à Poligny.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Pendant qu'on est dans les sujets forestiers, madame.

Attal MOTTET (Plasne)

L'argent que vous allez toucher de la vente va être intégralement investi dans une autre forêt ?

Dominique BONNET, maire de Poligny

Mme MOTTET, je ne peux pas dire aujourd'hui que les 80 ou 100 ha que nous allons vendre seront intégralement investis. Vous, quand vous avez déforesté il y a 30 ou 40 ans un certain nombre d'hectares, je crois 40, il y avait une compensation ? (*réponse positive dans la salle*) Oui ? Historiquement, je ne sais pas. Je ne sais pas comment cela s'était passé à l'époque. (*plusieurs interventions inaudibles de la salle*) Je vais bien sûr appliquer les règles qui sont appliquées, et donc, aujourd'hui, vous dire que l'hectare cédé sera égal à l'écart trouvé, je ne peux pas vous le confirmer. Des négociations ne sont pas engagées.

Attal MOTTET (Plasne)

La question que je vous ai posée, c'est si le montant total de la vente va être investi dans la forêt, quelle que soit la surface...

Dominique BONNET, maire de Poligny

Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui, Mme MOTTET.

Vincent BRUYÈRE (Poligny)

Vincent BRUYÈRE, habitant de Poligny. J'avais une question sur la plus-value foncière dans le projet d'aménagement. Peut-on avoir une estimation ? Pierre & Vacances va être propriétaire du foncier, va acheter, il va y avoir une transaction. Entre la valeur des terrains aujourd'hui et la valeur des terrains après aménagement, quelle est la plus-value dont va bénéficier le groupe propriétaire du foncier, au prix du marché actuel ?

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Vous parlez de la plus-value entre deux ventes, je suppose ?

Vincent BRUYÈRE (Poligny)

Oui, de la plus-value de vente en cas de revente éventuelle du groupe. S'ils souhaitent se désengager, ils vont revendre bien nécessairement à d'autres personnes, et donc ils vont faire une plus-value entre l'achat aujourd'hui

non aménagé et la revente avec tous les aménagements qui ont été fournis par la collectivité. Quelle est la plus-value estimée de cette opération foncière ?

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

M. MAGNIER...

Éric MAGNIER, directeur Grands Projets, Pierre & Vacances

C'est un sujet qui peut être plus facilement évoqué dans la réunion sur le montage financier, mais je peux quand même répondre. Notre intention n'est bien évidemment pas de revendre le terrain, ça n'a aucun sens pour nous. Comme vous l'avez dit d'ailleurs, monsieur, certes, nous achetons un terrain forestier et nous l'aménageons : ce qui fait la plus-value, c'est la somme des travaux qu'on va y réaliser, des études qu'on va mener pour y arriver. Votre question, malheureusement, n'a pas tellement de réponse, d'autant plus que notre objectif n'est évidemment pas de revendre le terrain, et je ne crois pas que vous puissiez trouver un exemple de cette nature dans notre passé.

Claude BRÉVAN, présidente de la CPDP

M. MAGNIER, excusez-moi. J'ai beau faire le scribe, il y a quelque chose qui m'alerte. Vous achetez le terrain, vous réalisez l'aménagement, mais vous vendez bien l'ensemble en l'état futur d'achèvement à une SEM ? Vous ne restez pas propriétaire du terrain ? Je comprends bien que vous vendez un tout, vous ne vendez pas le terrain nu ou même aménagé, vous vendez l'équipement.

Éric MAGNIER, directeur Grands Projets, Pierre & Vacances

C'est ce que j'ai dit à monsieur. Nous ne revendons pas le terrain nu, et nous ne revendons pas non plus le terrain aménagé à construire. Nous vendons le terrain aménagé et construit. On n'en est pas là aujourd'hui dans l'étude du projet. (*remarque inaudible dans la salle*) Si, bien sûr : quand on vend les équipements, les équipements seront vendus avec leur terrain d'assiette, les cottages, comme on les appelle, sont vendus avec leur terrain d'assiette. Vous avez tous vu le plan-masse qui est découpé en quatre quartiers ou hameaux. Si nous vendons, comme nous venons de le faire sur la Vienne, un hameau à un investisseur institutionnel, l'investisseur en question (caisse de retraite, compagnie d'assurance...) sera propriétaire des constructions, des cottages et du terrain d'assiette. Il y a un schéma dans le dossier qui est peut-être un peu compliqué à comprendre. L'ensemble du site du site sera divisé en un certain nombre de secteurs, et chaque secteur appartient à l'investisseur qui aura acheté les constructions et le terrain, ou les équipements.

Certes, lorsqu'on aura arrêté le projet, lorsqu'on saura exactement quelle est la nature du projet, les surfaces construites, la répartition, on sera à même de définir un prix de revient, et à l'intérieur de ce prix de revient on verra ce qu'on appelle, dans le métier de l'aménagement, la charge foncière, c'est-à-dire le prix d'un terrain aménagé, mais ce sera simplement un élément du prix de revient au même titre que le mobilier, les honoraires, etc. En tout cas, il n'est pas imaginable, ce n'est absolument pas notre intention, notre métier, d'acheter un terrain et de le revendre, que ce soit forestier, sans rien y faire, ou même aménagé. On n'est pas non plus aménageur, on n'est pas lotisseur. Notre objectif n'est pas de revendre un terrain aménagé sans construction.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

On va continuer au niveau des questions. Madame...

Brigitte MONNET, conseillère régionale

Brigitte MONNET, conseillère régionale. C'est vrai que dans ce que vous venez d'expliquer, on voit bien qu'on est quand même dans une opération immobilière. Je voulais rajouter quelque chose concernant la compensation, parce qu'on utilise ce mot malheureusement à mauvais escient. D'un côté, on a une forêt qui existe, qui vit et qui va être déforestée, et d'un autre côté, on « compense » avec une forêt qui existe déjà. Si on pensait réellement la compensation, on irait replanter une forêt de même valeur, de même nature. (*remarque inaudible dans la salle*) On n'a pas le droit, mais je trouve, et je me permets de l'exprimer, que le terme « compensation » n'est pas un bon terme.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Merci, madame. Je crois qu'il y avait une autre question. Enfin, c'était plutôt une prise de position. On va peut-être continuer sur les questions pendant un certain temps.

Bernard POUILLARD, scieur de bois retraité

Bernard POUILLARD. J'allais faire une remarque dans ce sens, madame, en parlant de compensation. Par exemple, s'il y a 150 ha de prélevés sur la forêt communale de Poligny, si Poligny s'engage à retrouver 150 ha, la surface ne veut pas dire grand-chose. Sur la nouvelle forêt qui serait acquise, qu'est-ce qu'il y aura dessus ? La surface, ça ne veut pas dire grand-chose. La compensation, c'est un sujet dont il faut discuter, c'est très délicat. Il faut faire très attention en cas de compensation : on peut acheter des forêts où il y a beaucoup plus de roche qu'à Poligny, où les arbres ne poussent pas très bien, alors que le terrain qui va être impacté sur Poligny, c'est un terrain qui est quand même très bon au niveau forestier. J'aimerais bien que tout le monde en prenne conscience, surtout au niveau des décideurs.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Bien, nous sommes aussi non pas sur une question, mais sur une prise de position. Je crois qu'il y avait une demande d'intervention de ce côté-là...

Christophe CATHENOZ, viticulteur (Plasne)

Christophe CATHENOZ, viticulteur à Plasne. Ça n'est pas vraiment une question, mais je voulais encore plus vous dissuader de passer par Plasne. Je vais revenir à l'aménagement foncier, puisque c'était l'ordre de départ. Un aménagement foncier, d'après la première réunion de la commission, ça dure minimum 60 mois, cinq ans. Je dis « minimum », parce qu'on va être sur une commune où il y a [suite de l'intervention inaudible], dix exploitations, voire plus sur 450 ha de terres. Je me répète, je l'ai déjà dit à plusieurs réunions. Ça risque d'être tendu, donc je pense qu'il va déborder de deux ans de plus. Si je couple ça avec la planification des dates de Center Parcs, je pense que si vous restez à passer par Plasne, on va croiser les vaches avec les touristes, parce que ça ne sera pas fini. Le Center Parcs sera peut-être fini, mais pas le remembrement.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Merci, monsieur.

Christophe BUCHET, agriculteur

Bonsoir à tous, Christophe BUCHET. D'un point de vue agricole, mon premier mot sera de dire que je me réjouis, pour une fois, qu'on ait un projet de développement de cette envergure qui ne soit pas pris sur des terres agricoles. Je le dis clairement. Effectivement, on va sur des terres forestières. Je dirais que ça n'est pas ce qui manque dans le département, mais il faut savoir que c'est quasiment 400 ha de terres agricoles qui disparaissent sur le département tous les ans. Quand on a des collectivités qui prennent des terrains agricoles, pour faire de l'économie derrière, on ne parle pas de compensation, là c'est zéro compensation. Je trouve que c'est dommage que l'on aborde ce sujet-là, et que sur la notion d'agriculture et de terre agricole, on n'en parle pas du tout.

Pour dire deux mots sur l'aménagement foncier, je vais contredire mon collègue Christophe. À Plasne, sur le village, suite au passage de l'autoroute, les démarches ont été longues, il y a souvent eu des moments de tension entre les agriculteurs avec les propriétaires, mais je peux vous garantir que, quand on exerce son métier et que vous avez à proximité votre ferme, un parcellaire qui est regroupé avec un nombre d'hectares important, nécessaire encore plus pour faire pâturer nos animaux, ce qui est une nécessité dans notre activité de producteur de lait AOP, je crois qu'il faut n'y voir que du bénéfique. Le temps qu'on passe sur les routes, que ce soit avec le troupeau, que ce soit avec les engins agricoles, pendant ce temps-là, on ne fait rien d'autre. Et ce sont des désagréments, soyons clairs aussi, souvent pour tout le monde. Je pense que ces moments de remembrement sont toujours astreignants, mais il faut y voir une sacrée opportunité, et je ne peux qu'encourager les agriculteurs de la commune de Plasne à s'engouffrer dedans.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

On va prendre encore une ou deux questions, ou prises de position. Je voulais quand même résumer la situation : je n'ai entendu personne dire que ce problème de coexistence de la circulation des animaux et de la circulation des clients de Pierre & Vacances ne doit pas être résolu. Implicitement, vous considérez tous, ou alors vous avez oublié de le dire, que cette question doit être résolue. Elle doit être résolue d'une manière ou d'une autre, par un remembrement, ou par un aménagement des accès, ou par un déplacement de ce point-là. Je prends deux autres questions et prises de position sur ce point, et puis on va essayer de venir sur les dernières questions qui restent.

Gérard LACROIX

Gérard LACROIX. Je vous avoue que ce que je viens d'entendre depuis le début de la réunion me laisse pour le moins perplexe. Pierre & Vacances veut construire un Center Parcs. Fort bien. Il en construit en plaine, dans la Vienne, en Moselle, et là, il vient en construire dans le Jura. Mais il y a une question qui n'a pas été abordée, c'est la question de l'eau, parce que vous faites un Center Parcs pour des activités ludiques. Vous allez proposer à vos clients pour s'y baigner l'eau des égouts du plateau de Nozeroy, avec beaucoup de chlore. Vous êtes sur le plateau, dans la forêt de Poligny, vous pouvez vous déplacer. En fait, votre projet n'est pas définitivement fixé, c'est simplement la zone de chalandise qui vous indique qu'il faut être quelque part par là. Alors, pourquoi le mettre obligatoirement sur le plateau ? Il y a aussi des forêts dans la plaine, et il y a des possibilités de ressources y compris en eau salée, puisqu'à Poligny, on exporte de l'eau salée jusqu'à Tavaux. Je pense que les gens qui viendront vous voir préféreraient peut-être se baigner dans de l'eau salée que dans les égouts du plateau de Nozeroy. Il faut peut-être ouvrir votre débat quant à l'implantation.

Michel MURET (Poligny)

Michel MURET, Poligny. On entend parler au niveau du projet d'aménagement de remembrement. Il n'y a depuis 20 ans plus de sous pour faire le remembrement. Où va-t-on les chercher ? C'est une première question : ça coûte cher un remembrement, tout le monde le sait.

La deuxième question, peut-être un peu hors sujet, mais on en avait parlé donc je voudrais compléter : du côté des accès, on a d'un côté un accès qui se fait par départementale, de Plasne, de l'autre on a un accès qui se fait par route nationale. Il me semble que les financements ne sont pas du tout les mêmes. Donc, où sont les représentants de l'État pour nous parler de la route nationale, puisqu'il y a sans doute des aménagements à faire si on passe par la N5 ? Et en complément, tant mieux pour les gens de Plasne, puisqu'ils n'auront plus les voitures à Plasne, mais tant pis pour les gens de Poligny qui auront les voitures à Poligny, si on passe par la N5. Enfin, ça c'est une petite remarque à deux balles... *(murmures de plus en plus insistants dans la salle)*

Et puis si, malgré tout, encore une question, toujours aux élus, là du département. Je sais, on a changé, ce n'est plus le même président, mais n'empêche. On se souvient de M. PERNY nous disant il y a deux ans à une réunion de présentation du budget à Poligny : « Attention, MM. les élus de la région. Si vous ne voulez pas du Center Parcs, vous n'aurez pas la rénovation de la route de Plasne. » C'était une menace pas très sympathique pour les gens du coin. Si on fait l'accès du Center Parcs par la Nationale 5, les gens de Plasne auront-ils quand même la rénovation de leur route ?

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Je vais demander à M. SPECQ de répondre à la seule question qui concerne l'agriculture, qui est celle du financement du remembrement. Après, il y a une dernière question là-bas, et nous passerons à la suite du programme.

Bertrand SPECQ, directeur général des services, Conseil départemental du Jura

Pour ce qui concerne le financement du remembrement, vous dites que ça fait 20 ans qu'il n'y a plus de sous pour le remembrement. Il faut savoir que pendant longtemps c'était une compétence de l'État et ça a été transféré en 2005 par la loi de développement sur les territoires ruraux aux départements. Et, bon an mal an, en moyenne, dans le département du Jura, on a financé cinq remembrements depuis qu'on a eu la compétence. De toute façon, on s'est engagés pour Plasne. Encore une fois, on a une démarche qui est pragmatique. Je ne suis pas en train de

vous dire qu'on va faire un remembrement à Plasne. On ne s'est pas levés le matin en disant qu'on va faire un remembrement à Plasne. En tout cas, en cas de remembrement, on prévoira le budget pour le faire s'il s'impose. Mais je confirme ce qu'a dit M. CATHENOZ. Et c'est ce que j'avais dit au maire de Plasne il y a un an quand je l'avais reçu dans mon bureau avec certains membres du conseil municipal, dont des agriculteurs. Je lui avais dit : « Demandez tout de suite la pré-étude, parce que c'est une affaire de longue haleine. » On le savait très bien, on ne va pas vous promettre encore une fois de régler ce problème en deux ans, ça n'est pas possible. Les délais que vous avez donnés sont effectivement les délais normaux de réalisation d'un remembrement, pré-étude comprise. Comme vous l'avez dit, à Plasne, il y a beaucoup d'agriculteurs, donc on sait très bien que ça demandera beaucoup de concertation.

(questions directement posées depuis la salle) Après, sur le budget du remembrement à Plasne, c'est impossible de dire aujourd'hui ce qu'il en sera. C'est en tout cas financé intégralement par le Département. C'est une compétence obligatoire. On vient par exemple de terminer les remembrements de La Loye et de Belmont, et ça a été financé intégralement par le département.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Je crois qu'il y avait un dernière question ou intervention sur ces questions foncières. *(propos inaudibles dans la salle)* Vous avez déjà beaucoup parlé, monsieur. La toute dernière, si je puis me permettre. Et puis nous passons aux autres sujets, puisque nous avons encore deux ensembles de sujets à traiter.

Bernard POUILLARD, scieur de bois retraité

Ce sera la dernière, après je ne vous embêterai plus. Je pose une question, je ne sais pas si c'est M. le maire de Poligny ou Pierre & Vacances auront la même réponse : quel est le coût de cette acquisition ou quel est le coût de cette vente concernant cette forêt ? J'aimerais d'abord savoir qui a fait l'estimation, et sur quelle base, et savoir quel est le total.

Dominique BONNET, maire de Poligny

Nous n'en sommes pas encore à la phase de vente. Il y a des estimations qui ont été faites par les Domaines, ils ont été aidés par les services de l'État : une équipe parisienne est venue, parce que l'équipe du Jura avait besoin de renforts techniques, donc il y a eu une estimation par le biais des Domaines. Et l'ONF nous a en parallèle apporté son concours pour l'estimation. Mais aujourd'hui, nous n'avons pas encore engagé une négociation financière avec le groupe Pierre & Vacances. Il est évident que, comme dans toute vente, nous avons un indicateur des Domaines, et cet indicateur a été réalisé par des experts qui sont spécialistes au niveau national avec le concours, localement, de l'ONF. Mais il y a une équipe qui travaille sur toute la France qui venue estimer.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

M. le Maire, vous n'avez pas une fourchette de prix, ou un ordre de grandeur ?

Dominique BONNET, maire de Poligny

Je pense que l'estimation est fonction de la zone. Les parcelles varient, suivant la zone boisée, de 7-8 000 à 18-20 000 € l'ha. Il y a eu un travail extrêmement important, puisqu'il y a eu un comptage, une estimation en termes de volume, et il y a aussi la partie replantation et pertes que subit la commune dans le cadre de l'estimation des Domaines.

Bernard POUILLARD, scieur de bois retraité

Cette partie replantation est financée par Pierre & Vacances ?

Dominique BONNET, maire de Poligny

Dans le package global.

Bernard POUILLARD, scieur de bois retraité

Ça n'est pas clair.

Dominique BONNET, maire de Poligny

L'estimation des Domaines prend en compte l'existant et la perte éventuelle des années à venir.

Bernard POUILLARD, scieur de bois retraité

De toute façon, la perte, elle est là. Elle n'est pas éventuelle, M. le Maire. Pour le chiffre global, on sait bien que les Domaines ne sont jamais très généreux. La fourchette est parfois très basse. (*dénégation du Maire*) Oh, si si si.

Dominique BONNET, maire de Poligny

Aujourd'hui, il y a des tarifs différenciés, selon la nature des bois et des parcelles. Et puis, nous sommes élus, il y a des règles, j'applique les règles. La règle, c'est de demander une estimation aux Domaines. Après, on peut avoir des conseils par Pierre, Paul, ou Jacques, mais, si on veut régler et avoir une gestion rigoureuse, on applique les règles qui s'appliquent en France. Moi, j'ai pour principe d'appliquer les règles.

Bernard POUILLARD, scieur de bois retraité

C'est vous qui êtes le vendeur. C'est normal que vous essayiez de vendre votre patrimoine, enfin ce n'est pas le vôtre, c'est celui de tout le monde, au meilleur prix.

Dominique BONNET, maire de Poligny

Pour l'instant, nous avons un indicateur de prix, c'est celui des Domaines, et après nous discuterons avec le groupe Pierre & Vacances. Je ne vais pas faire la discussion ici du prix de la vente avec le groupe Pierre & Vacances.

Bernard POUILLARD, scieur de bois retraité

Je suppose que Pierre & Vacances connaît quand même la somme. Ils ne se seraient pas engagés, comme on le suppose, s'ils ne connaissaient pas le prix. Ça paraît anormal autrement, ou alors ils sont inconscients.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Je voudrais qu'on passe maintenant aux questions qui restent. Il nous en reste deux ensembles. Peut-être qu'on va accélérer un petit peu. Donc, parmi les autres questions sur les relations entre l'agriculture et ce projet, Il y avait tout ce qui touchait aux valorisations possibles de produits agricoles ou aux visites dans des exploitations, auprès des prestataires de Pierre & Vacances, auprès des clients de Pierre & Vacances. Ça fait un ensemble qui consiste à constater la possibilité que des clients puissent être intéressés et sortir du Center Parcs pour s'ouvrir sur les exploitations. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir à ce niveau là, peut-être en nous disant ce qu'il est possible de faire ? Je vais commencer par passer la parole à Pierre & Vacances et proposer ensuite à la salle de réagir sur ce point. Comment cela se passe-t-il dans les autres Center Parcs ?

Vincent POTTIN, directeur du développement des projets opérationnels, Pierre & Vacances

Vincent POTTIN, je suis responsable de l'exploitation, du fonctionnement après la construction du domaine. Il faut d'abord peut-être revenir sur des volumes d'achat, parce qu'on peut parler d'achats alimentaires et d'impact sur l'agriculture, principalement par les achats alimentaires. C'est à peu près 12 M € sur les quatre parcs français, avec 59 % des achats qui sont réalisés sur le département ou la région. Ces achats alimentaires se répartissent en trois domaines définis :

- 1) Les achats qui vont directement dans l'assiette par la restauration.
- 2) Les achats qui vont dans la supérette en termes de vente de produits régionaux ou à filière courte.

3) La mise en valeur de produits régionaux par des marchés ou par une boutique qui est dédiée.

On est en train d'ouvrir le domaine de la Vienne, et on travaille avec la Chambre d'agriculture et une association qui s'est montée entre la communauté de communes du Loudunais et l'agence touristique de la Vienne pour monter une boutique de produits régionaux qui est juste à la sortie de l'espace aqualudique, et qui vendra à peu près 1 000 références de produits de proximité directe. Fatalement, il y aura le melon, parce que Loudun c'est le pays du melon, de l'asperge. Il y aura aussi des produits travaillés par un chocolatier qui est juste à côté et bien entendu plusieurs activités agricoles définies.

Deuxième point pour la mise en valeur des produits régionaux, c'est la mise en place de marchés. Ça existe à Chaumont-sur-Tharonne depuis très longtemps. Au domaine des Bois-Francis, on fonctionne différemment : il y a une voie verte qui mène directement à Verneuil-sur-Avre, donc on envoie directement nos clients au marché de Verneuil qui est à 4 km. Et puis, en Vienne, on va mettre en place des marchés avec les producteurs locaux, à la ferme animalière, et on va mettre en place des marchés les jeudis et les samedis.

Voilà le fonctionnement principal. On vous l'a dit plusieurs fois, notre mode d'organisation de la restauration et des services alimentaires n'est pas encore calé aujourd'hui. L'organisation, je l'ai dit sur plusieurs ateliers, est vraiment aujourd'hui pour nos clients : ils sortent, ils re-rentrent, ils ressortent. Et l'organisation aujourd'hui, c'est la deuxième volonté de l'ensemble des clients en 2015 est de pouvoir vivre le territoire et de profiter de l'ensemble des activités à l'extérieur.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Je vais vous interrompre là pour qu'on passe au jeu des questions-réponses. Je crois qu'il y avait une première question devant, et ensuite derrière.

Marie-Jo GOUPIL (Plasne)

Marie-Jo GOUPIL, de Plasne Je voulais vous demander si les fournisseurs qui sont sur votre site vous payent un référencement et s'ils vous payent un pourcentage sur les ventes.

Vincent POTTIN, directeur du développement des projets opérationnels, Pierre & Vacances

Si je prends l'exemple de la Vienne, le chiffre d'affaires et les ventes sont directement gérés par l'association qui s'est créée avec la communauté de communes du Loudunais et le département de la Vienne. Il n'y a pas de rétribution, ça fait partie de l'engagement que nous avons pris au démarrage du projet, et ils disposent d'une surface de 90 m² de vente et d'une trentaine de mètres carrés de stockage pour mettre en valeur les produits. (*interventions inaudibles de la salle*) Il n'y a pas de pourcentage, et notre volonté est vraiment de faire la promotion de ces produits à trois niveaux, je le répète. Il y a l'assiette, dans les restaurants, la supérette, et des marchés ou boutiques de produits régionaux.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

D'autres mains s'étaient levées par là-bas.

Véronique GUISLAIN (Poligny)

Véronique GUISLAIN, citoyenne polinoise. Je voudrais vous poser des questions pour que vous m'apportiez des précisions s'il vous plaît. Un magasin de produits locaux ? Très bien : on a des exemples dans le Jura, comme le Chalet du Pont de la Pyle. Les prix qui y sont pratiqués sont de l'ordre de 20 % plus cher que dans les magasins, coopératives et autres du Jura, donc autant vous dire que ça ne marche pas très bien. J'imagine que pour un magasin de produits locaux à l'intérieur du site, il va y avoir un loyer conséquent à payer, et du coup le prix du loyer sera répercuté sur les prix de vente. C'est la première question.

Deuxième question : j'ai lu dans vos publicités, parce que je reçois régulièrement les publicités de Center Parcs, qu'un certain nombre de vos commerces et restaurants sont franchisés. Comment faites-vous pour que ces magasins franchisés s'engagent à acheter des produits de production locale.

Troisième question : vous nous affirmez à l'instant que 59 % en moyenne des achats pour les Center Parcs se font dans le département. Alors, ils se font dans le département auprès de qui ? Est-ce que c'est 59 % de produits

locaux, produit localement, ou est-ce 59 % achetés à des chaînes de commercialisation qui peuvent venir d'Espagne, voire de Chine ? Merci.

Vincent POTTIN, directeur du développement des projets opérationnels, Pierre & Vacances

Je pense que j'avais apporté une réponse à la première question. Effectivement, il n'y a pas de loyer, si on prend le cas de la Vienne. Je peux prendre un autre cas, si vous le souhaitez, c'est le cas de la Moselle, où une boutique du terroir s'est installée juste à la sortie du site. Elle est à Hattigny, sur la route, pour les personnes qui ont visité le site des Trois Forêts, à peut-être 250-300 m de l'ouverture. Elle s'est installée toute seule, elle ne nous donne pas de loyer, elle choisit les prix de vente pour ses clients, et elle fonctionne très bien, parce qu'elle est là depuis deux ans et demi ou trois ans, et ça a l'air florissant.

Le deuxième point, par rapport aux prix, si on prend le projet de la Vienne, comme ça n'est pas nous qui définissons l'organisation des mille produits qui sont référencés, entre la région du Poitou-Charentes, la communauté de communes et le département, vous vous doutez bien que c'est à eux de faire les prix les plus attractifs possible pour vendre leur marchandise.

Et le troisième point, c'est par rapport à nos partenaires. Quand nous prenons des engagements, les partenaires respectent les engagements que nous prenons. Les engagements, on en discute d'abord entre nous, et aujourd'hui notre partenaire de la Vienne pour la restauration travaille également avec cette association qui a été montée et suit, avec l'agence de tourisme de la Vienne, les référencements au même titre que dans la boutique.

Les 59 %, je pense que vous avez raison : dans les 59 % d'achats, il va y avoir la bouteille de Coca-Cola, parce qu'elle fait partie des 59 % d'achats, et il va y avoir la salade ou le melon qui va être juste à côté. Je n'ai pas la répartition, on a déjà travaillé pour avoir ces 59 % d'achats et pouvoir vous apporter cette réponse. On affinera certainement dans les prochaines semaines et les prochains mois les analyses : ça demande beaucoup de travail. Aujourd'hui, on a la répartition sur certains produits. Je sais que pour les boissons, c'est beaucoup moins que sur les fruits et légumes ou sur la boucherie. Je peux vous donner quelques exemples si vous le souhaitez, mais ça demande un peu plus de travail d'analyse. Par exemple, sur la catégorie beurre/œuf/fromage, on est à 65 %, pour la boulangerie-pâtisserie, on est à 90 %. Je parlais des boissons : pour les boissons, on est à 28 %, et les 28 %, ça doit vraiment être les produits issus de la région. Sur les fruits et légumes, on est à 60 % en limitrophe. Ce sont les analyses que l'on a pu sortir pour nos réunions en l'espace d'un mois, et nos acheteurs ont confirmé que les filières courtes étaient de plus en plus importantes. Je pense que ça n'est pas que notre tendance, c'est la tendance générale liée au développement durable.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

D'autres questions ? Oui, monsieur.

Question du public

Pour les produits, vous faites des appels d'offres ? Vous faites de la concurrence entre les produits locaux ?

Vincent POTTIN, directeur du développement des projets opérationnels, Pierre & Vacances

Non, ça n'est pas notre logique. Quand on travaille en filière sur les choses, la logique, ça n'est pas obligatoirement de faire des appels d'offres, c'est plutôt que vous vous organisiez. C'est ce qui se passe par exemple pour les marchés. Le marché, on sait que les producteurs qui vont venir vendre les produits sur le marché vont surtout vendre de l'image des produits de la région : ça n'est pas sur un marché une fois par semaine qu'ils vont rentabiliser l'ensemble de leur action. Ils sont organisés pour tourner : chaque semaine, il y aura peut-être un producteur de melons différent, ou ils vont faire trois semaines — trois semaines, de façon à vraiment collaborer, tous ensemble, avec la Chambre d'agriculture, pour nous mettre à disposition le meilleur produit au meilleur moment.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Autre question sur ces circuits courts ? Madame ?

Question du public

Je voudrais poser une question au président de la Chambre d'agriculture. Aujourd'hui, avez-vous déjà envisagé quelque chose si jamais ce Center Parcs se met en place ? La profession a-t-elle déjà des choses à proposer ? Avez-vous l'objectif de faire une maison de produits locaux ? En étant membre de Chambre pendant un certain temps, je me souviens très bien du Chalet de la Pyle. Ça ne s'était pas trop bien passé. L'Aire du Jura, ce n'est pas terrible non plus. Quelles sont les négociations, s'il y en a déjà, entre la profession et Pierre & Vacances ?

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Puis-je vous poser une question sur l'Aire du Jura ? Qu'est-ce qui n'a pas été terrible ?

(remarques inaudibles dans la salle)

Dominique CHALUMEAUX, président de la Chambre d'agriculture du Jura

Très concrètement, on n'est pas plus avancés que sur les projets éventuels de fourniture d'énergie. On est au même niveau. Ce n'est pas forcément le premier sujet sur lequel on doit travailler par ordre chronologique, mais j'ai toujours dit dès le départ que ça faisait partie des opportunités sur lesquelles il fallait qu'on se positionne très clairement. Bien évidemment, on souhaite pouvoir susciter un intérêt auprès du plus grand nombre possible d'agriculteurs pour ce projet, et ensuite on organisera les choses, peut-être à partir de ce que l'on sait faire dans le Jura, c'est-à-dire des coopératives, une forme coopérative pour pouvoir vendre des produits.

Je pense que ce qui n'a pas très bien fonctionné dans les projets que tu citais, c'est qu'effectivement, le Chalet du Pont de La Pyle, c'était entre les trois Chambres consulaires — Chambre des métiers, Chambre de commerce et puis Chambre d'agriculture. On n'en était qu'aux balbutiements dans la promotion des produits régionaux, il faut bien le dire. L'Aire du Jura, c'est beaucoup plus récent. Il y avait des chiffres extrêmement encourageants, puisque sur la boutique de produits régionaux de l'Aire du Jura, on faisait plus de 300 000 € de chiffre d'affaires par an, ce qui était loin d'être négligeable. Le Président PERNY a souhaité fermer, mais ça se passait plutôt bien — je crois que c'était une coopérative du secteur qui fournissait le comté — il n'y avait pas du tout de volonté de se désengager de la boutique de l'Aire du Jura.

Je pense que c'est une vraie opportunité, soit, comme ça a été dit, à l'intérieur-même du parc, soit à proximité directe, et là on a déjà un certain nombre de producteurs ou de coopératives qui sont bien placés géographiquement parlant pour profiter. Mais s'il y a bien sûr un certain nombre de volontaires, d'acteurs pour porter un projet plus consistant, soit à l'intérieur du parc pour fournir une partie de l'alimentation, soit pour faire de la vente directe de produits régionaux, on sera aux côtés des porteurs de projets.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Bien, merci M. le Président. Je vais vous proposer que ça soit presque la conclusion sur ce sujet, qui est ouvert. Je vais juste demander à Pierre & Vacances d'apporter un complément.

Vincent POTTIN, directeur du développement des projets opérationnels, Pierre & Vacances

Je reviens sur ce que vous disiez. Intérieur ou extérieur, peu importe, ce qui est important, c'est le partenariat. Je reprends la Moselle : ils y font du mouton, moins de vache, beaucoup de mouton, et il y a les périodes d'agnelage. Sur les périodes d'agnelage, nos clients vont chez André ADNOT et d'autres. Et les éleveurs locaux accueillent les familles, pas toutes en groupes, mais accueillent les familles qui sont désireuses de vivre cette période, qui doit d'ailleurs avoir lieu en ce moment. Et ils mettent donc en avant en même temps la tarte aux myrtilles et un certain nombre de produits. Il y a un lien qui se fait comme ça, intérieur – extérieur. Et c'est tout aussi important, parce qu'on peut sortir des filières courtes dont on parle, il y a les animaux de la ferme et d'autres choses.

Et puis, pour répondre aussi à votre question de tout à l'heure, tout aussi importante, c'est quelque chose que l'on construit. Si je reprends la Vienne, on a travaillé à peu près pendant quatre ans avec la Chambre d'agriculture, avec certains prestataires (parce qu'il y a les produits bruts, mais il y a aussi les produits fabriqués), et puis c'est quelque chose qui dans des ateliers définit si c'est sur le site ou à l'extérieur, et, si c'est à l'extérieur, ça peut être couplé avec des activités de loisirs.

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Merci beaucoup. Je n'oublie pas qu'au début de la réunion j'ai proposé éventuellement d'élargir les sujets et qu'il y a eu une demande de parler de projets alternatifs. Donc, nous allons passer à ce dernier point. Sur les sujets qui sont là, sur la vente de produits agricoles au sens large, nous pouvons bien entendu continuer le débat sur le site Internet comme pour les autres.

À propos de projets alternatifs, si vous vouliez redonner le micro, nous allons aborder cette dernière question. Et le rôle d'un animateur, c'est aussi de surveiller le chronomètre.

Valentin MOREL, viticulteur

Merci de me passer la parole. Toujours Valentin MOREL. J'avais promis à la dernière réunion d'amener des chiffres à Mme la Présidente à propos d'un projet alternatif qui concerne la viticulture. Je précise que tous les chiffres que je vais annoncer sont issus des services de la Chambre d'agriculture, d'un document très précieux qui s'appelle *Le Référentiel du Vigneron*.

Il y a un constat qui est fait dans la viticulture dans le Jura, et globalement beaucoup de gens sont d'accord avec ce constat-là, y compris le président du CIVJ, qui représente quand même beaucoup de vigneron. Il manque à peu près 300 ha de vignes dans le Jura. Je me suis amusé avec les chiffres du *Référentiel* : à partir de cette base de 300 ha nécessaires, qu'il faut replanter en plus du parcellaire existant, combien d'emplois cela créerait-il ? Je vous explique : si on plante 300 ha supplémentaires, le coût de plantation d'un hectare c'est 32 000 € à peu près, 300 ha, ça fait (j'arrondis les chiffres) à peu près 10 M€ de coût de plantation. Si je répartiss en bio (il y a à peu près 15 % de bio aujourd'hui), on plante 45 ha en bio et 255 en conventionnel. Ça crée, pour le nombre de structures que ça générera, 152 ETP, 25 en bio et 127 en conventionnel. En nombre de bouteilles que ça génère, ça fait environ 1,183 million de bouteilles. Si je fais le chiffre d'affaires de ces bouteilles, j'obtiens le chiffre de 8,35 M€ de vente de ces bouteilles, mais seulement au coût de production. Pour qu'un vigneron vive, il faut évidemment qu'il les vende plus que le coût de production, mais comme je n'ai pas la valeur moyenne d'une vente de bouteille de vin, je ne peux pas dire précisément le prix moyen d'une bouteille. (*remarque dans la salle*) 12 € ? Ça fait un vin relativement cher. J'ai tout décliné pour le prix de production suivant bio ou pas. C'était 6,80 en conventionnel et 8,44 en bio la bouteille. Ça fait donc 8,35 millions de chiffre d'affaires généré.

Je précise que j'ai fait tous ces calculs-là, parce que Pierre & Vacances nous raconte à chaque fois qu'il y a des retombées économiques de leur projet. C'est évident qu'il y a des retombées économiques. N'importe quelle activité économique qui s'implante a des retombées économiques. C'est pour cela que j'ai fait des calculs de chiffre d'affaires de bouteilles vendues. Je propose d'arrondir ce chiffre de 8,3 millions à 10 M€. Ça fait 10 M€ de bouteilles de plus par an.

Pour l'impact local des 152 ETP sur le territoire, avec un salaire moyen (selon les chiffres du *Référentiel*), c'est 1,5 SMIC brut. Ça fait 1 683 € nets par mois. J'ai estimé encore les retombées économiques locales de ces personnes qui travaillent. Si je tiens compte cette fois-ci des chiffres de l'INSEE, il y a à peu près (c'est une fourchette) 70 % de notre salaire qui est consommé localement. Donc, si je prends les 70 % des 1 683 €, ça fait 1 180 € qui sont dépensés localement. Quelqu'un qui bossera dans ces vignes-là, qui gagne 1 683 €, il dépensera 1 200 € sur son territoire. S'il y a 152 personnes qui travaillent, ça fait 200 000 € par an à ajouter au dix millions d'avant.

Je récapitule mes chiffres : j'ai créé 152 emplois, ça a coûté 10 M€. Ces 10 M€, effectivement, ça paraît difficile de demander aux gens de les investir eux-mêmes. C'est bien pour ça que je disais qu'il faudrait à ce moment-là des aides publiques, et que s'il y a des aides dans le Center Parcs, elles ne pourront pas venir pour la viticulture. Et ça génère 10 millions par an pendant l'âge moyen d'une vigne, mettons 35-40 ans.

Maintenant, je voudrais faire le calcul juste pour la ville de Poligny, pour que ça parle aux gens, parce que ça fait mal au cœur à beaucoup de gens qu'à Poligny il y ait des terrains à vignes qui soient de très beaux terroirs et qui ne soient pas exploités. Je cite essentiellement deux terroirs. Il y en a un qui fait mal au cœur à tout le monde, qui fait baver tous les viticulteurs jurassiens d'envie tellement il est beau, c'est un terrain qui s'appelle la Grange Felizot. M. le Maire pourra vous le montrer. J'ai estimé avec les satellites la surface au plus bas : il y a 18 ha plantables, magnifiques. À mon avis, il y a plutôt 30, mais restons sur 18. Il y a un autre secteur qui était planté à l'époque et qui ne l'est plus, c'est une partie qui est sous les falaises du Trou de la Lune, qui est une belle partie aussi, qui fait 6 ha, et j'ai retrouvé un petit hectare à côté juste pour arriver à 25 ha de vigne. Donc, à Poligny, je pense qu'on doit planter 25 ha de vigne, ne serait-ce que pour l'image de la ville, et ça fait 12,5 ETP, le coût de plantation est un peu moins de 1 M€, 805 000 €, ça nous crée 150 000 bouteilles en plus, avec un chiffre d'affaires minimum de 1 M€ par an.

J'en profite pour dire quelque chose. Si ces terrains-là avaient été plantés depuis 20 ans, on pourrait aussi calculer le coût de la non-implantation de ces parcelles-là, ce qui ne semble pas très compliqué. J'ai compris que Grange Felizot, c'était compliqué pour tout un tas de raisons. Je ne comprends pas pourquoi on n'arrive pas régler le

problème de la Grange Felizot, alors qu'on peut vendre 150 ha d'un coup à un groupe. C'est quelque chose qui m'échappe aussi. Je vous passe tous les détails sur la retombée et la visibilité du Jura...

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Je crois qu'il faut que vous arriviez aux conclusions.

Valentin MOREL, viticulteur

Vous avez bien compris que j'avais créé mes 152 emplois et que ça avait coûté simplement 10 M€. C'était l'essentiel de mon discours. Merci de m'avoir écouté.

(applaudissements dans le public)

Philippe QUÉVREMONT, CPDP

Merci, j'ai bien compris que c'était la présidente qui avait suggéré le calcul, et elle était aux premières loges pour l'indiquer. Je suppose que c'était-là l'intervention sur les projets alternatifs que vous vouliez nous faire, et je pense qu'il est temps que la présidente clôture cette réunion.

Claude BRÉVAN, présidente de la CPDP

Merci. J'ai fait le scribe pendant toute cette réunion, et il y a beaucoup de choses à dire. Je vais essayer d'en sortir l'essentiel, mais ça n'est pas très facile à chaud. Comme d'habitude, on n'a pas tout à fait réussi à se tenir à l'ordre du jour et on a largement dérapé. Mais c'est toujours le cas, et après tout, c'est le débat public et c'est un peu comme ça.

La méthanisation, qui devait être un petit sujet parmi d'autres, a utilisé un temps de travail considérable, mais c'est après tout très bien, pour l'économie de temps. Lors de l'atelier Énergie, ce sera juste abordé. Je ne vais pas résumer ça d'une manière chronologique, j'essaie de voir ce qui a été dit. La question était d'abord, c'est bien ressorti, pourquoi est-ce qu'on parle d'abord de méthanisation, à quelle occasion, est-ce que c'est une idée de Pierre & Vacances, des agriculteurs, d'où sort cette idée. Et là, on a compris qu'il ne semblait pas que ça vienne de Pierre & Vacances, mais que ce Center Parcs pourrait être une opportunité pour la méthanisation en consommant de la chaleur. J'ai compris aussi, même si je n'y comprends pas grand-chose, que les spécialistes avaient l'air d'être plus favorables à de l'injection dans un réseau de gaz qu'à faire de la cogénération (ce qui veut dire qu'il faut amener le gaz jusqu'au projet Center Parcs). J'ai appris beaucoup de choses.

Il y a eu un assez long débat sur les risques de pollution liés notamment à l'épandage des digestats, ou au contraire l'opportunité d'enrichissement et de fertilisation des sols que ça pourrait présenter. Je n'ai pas cru comprendre qu'on avait conclu très clairement sur ce sujet-là. J'ai noté avec intérêt qu'il était dit par les spécialistes que les éléments fertilisants qui étaient dans les intrants se retrouvent dans les digestats. Ce que je n'ai pas vraiment compris, c'est que l'azote pourrait enrichir des sols trop riches en carbone. Je laisse les spécialistes comprendre, moi j'ai un peu cafouillé. Je ne dois pas être la seule.

Ce qui a été dit par ailleurs, et qui allait dans le même sens, c'est que le compostage du fumier est une méthode plus traditionnelle. Ça avait été un progrès important sur le Premier Plateau, en liant l'azote avec l'humus. Je vais bientôt devenir spécialiste...

Après, on a parlé de l'intérêt environnemental de la méthanisation et des nuisances pour les habitants à proximité. Ce qui ressort, c'est qu'il faut être prudent, j'ai le sentiment que c'était ça, et que le problème de l'épandage d'azote soluble sur un sol karstique, c'était quelque chose à regarder de plus près, et probablement un point à approfondir, certains considérant au contraire que les digestats peuvent se substituer aux engrais minéraux chimiques. J'ai un peu l'impression qu'on tombe dans des affaires de spécialistes, mais qu'on n'est pas tout à fait d'accord.

Sur la question de l'eutrophisation des cours d'eau, qui est évidemment une question centrale, j'ai cru comprendre que c'était neutre : ça n'aggravait pas, ça n'améliorait pas. On voit bien que derrière tous ces sujets-là, qu'on en soit à ce point à s'interroger sur les contrats, ça veut dire qu'il faudrait qu'il y ait un peu de littérature scientifique qui vienne apporter des éléments. S'il y a de la littérature scientifique sérieuse, je souhaiterais qu'elle soit mise sur le site de manière à ce que tout cela puisse être approfondi.

Il y a eu une proposition alternative — nous avons un spécialiste de la proposition alternative dans la salle — à la méthanisation qui a été pour les vigneron·ne·s d'acheter le fumier pour s'en servir comme engrais. Il y avait une très grande quantité d'effluents potentiels.

Il y a une chose que j'ai notée et qui est intéressante : même s'il y avait une unité de méthanisation, il serait important de dimensionner cette unité à la production d'effluents pendant les périodes d'été, là où il y en a le moins d'utilisables. Et là, on n'a pas conclu si cette unité apporterait dans ce cas-là une énergie significative pour l'alimentation du Center Parcs ou pas. On n'est pas allés jusque là.

De toute façon, ce travail sur la méthanisation n'est manifestement pas lié uniquement au Center Parcs, et c'est probablement un travail qui se poursuivra même si l'on en est encore à défricher cette question.

Ensuite, on a abordé la question des difficultés éventuelles de coexistence entre des animaux et le trafic qui serait lié aux arrivées et aux départs depuis le Center Parcs. La question se pose très différemment selon que le projet conserve l'emplacement initial et l'arrivée par la route de Plasne, ou bien si Pierre & Vacances, après avoir mené des études environnementales préalables qui montreraient que sur un autre site les contraintes environnementales ne sont pas trop sérieuses, décidait d'utiliser cet autre site. J'ai cru comprendre que la préférence de Pierre & Vacances allait vers une solution qui éviterait la traversée de Plasne. Vous me pardonnerez de faire un peu d'humour, mais je me demande qui a eu l'idée de traverser par Plasne, car apparemment tout le monde considère que ça n'est pas une bonne idée.

Le Conseil départemental, à travers M. SPECQ, a fait état d'études qui vont être faites à très grande vitesse, puisque c'est dans une quinzaine de jours qu'a lieu la prochaine réunion sur les équipements publics, les accès. Et à ce moment, si j'ai bien compris, M. SPECQ, vous serez en mesure de faire des propositions sérieuses et de les chiffrer. Restera à savoir évidemment qui paye, un sujet qui a été abondamment abordé.

On a traité de l'aménagement forestier. Là aussi, ça n'était pas tellement prévu dans l'atelier, mais c'était néanmoins très intéressant : la question de la distraction du régime forestier, la question finalement sous-jacente de savoir comment on allait évaluer, pas simplement monétairement, mais aussi qualitativement cet espace forestier pour savoir comment et avec quelle importance on devait compenser ces espaces. Et pour le moment, bien évidemment, on en reste encore à des réponses d'attente, parce que la négociation n'a pas commencé. Peut-être a-t-on quand même une certaine idée de la valeur de ce bois par rapport à ce qui serait quelque chose de moindre qualité. On voit bien que c'est une question qui est encore importante. Je dois dire que j'ai été assez surprise de comprendre, mais peut-être ai-je mal compris, que le but était de garder pour Poligny une forêt de 3 000 ha, avec ces 80 ou 100 ha qui seront ailleurs. C'est vrai que, comme l'a dit par une dame qui est conseillère régionale, c'est un peu bizarre d'appeler ça « compensation ». Les textes disent « compensation », mais ça n'est pas tout à fait une compensation, parce que, à la sortie, il en manque quand même.

Il y a quand même une personne qui s'est beaucoup réjouie que pour une fois ce ne seraient pas les terres agricoles qui allaient apporter au tribut à un projet d'aménagement. Chaque année, ce sont 400 ha dans le département qui disparaissent pour des zones d'activités, des lotissements, toutes sortes de projets liés à l'urbanisation. Là, on était dans les espaces forestiers, mais pas dans les espaces agricoles, ce qui lui apparaissait très positif.

Une longue question sur l'estimation des coûts de vente des terrains. Tout ça reste encore complètement en négociation, apparemment. C'est vrai que c'est un bien communal, donc c'est un peu normal que vos administrés sachent combien on va vendre ce qui en fait leur appartient plus ou moins directement.

Et puis la question de la vente directe et des retombées directes sur le monde agricole. Là, M. POTTIN a dit des choses que je n'avais entendues jusqu'à maintenant, à savoir notamment que dans les boutiques qui vendaient des produits régionaux et qui étaient ouvertes dans les Center Parcs, vous ne preniez pas de pourcentage, et qu'ils ne payaient pas de loyer. Vous avez été un peu moins précis sur la restauration et le fait que des grands opérateurs acceptent ou non d'utiliser des produits locaux. Je dois dire que votre explication sur les 59 % est quand même un peu compliquée, parce qu'on se demande où vous achetez le reste, si ce sont de grandes centrales parisiennes. Ce qui intéresse les gens ici, c'est de savoir quel pourcentage de produits locaux, et pas tellement de produits achetés localement, c'est-à-dire de savoir finalement ce qu'on achète comme produits frais. On ne peut pas bien évidemment compter le café là-dedans, même s'il est acheté à une centrale d'achat qui est dans le Jura. Ce sera intéressant que vous puissiez affiner ce qu'est la réalité de l'achat de produits qui sont véritablement produits localement, puisque c'est ça ce qui intéresse le monde agricole. En fait, on voit aussi qu'il y a un appel très fort à essayer de constituer des structures qui permettent d'avoir une force de proposition pour vendre des produits agricoles par le biais de filières courtes directement au Center Parcs.

Enfin, notre spécialiste du projet alternatif, M. Valentin MOREL, nous a fait une longue démonstration sur la possibilité de créer presque autant d'emplois avec beaucoup moins d'argent. Je ne sais pas si c'est alternatif ou si c'est complètement exclusif, il ne m'appartient pas de le dire, mais j'ai trouvé sa démonstration assez intéressante.

Avant de conclure tout à fait, je voudrais vous rappeler les prochains ateliers. La semaine prochaine, on a trois séances :

- L'une est particulièrement importante, et je pense que l'on fera le plein, sur le modèle économique et le financement du projet, c'est le 10 juin, ici.
- On a une deuxième réunion générale le 11 juin, c'est un peu la réunion à mi-débat. Sur cette réunion-là, je vous ferai un état, un peu quantitatif, de ce qui s'est passé jusqu'à présent. Je vous dirai ce que l'on a pu constater sur le site, on fera émerger les questions les plus fréquemment posées, on vous fera un état un peu factuel. Mais, vous l'avez peut-être vu, on fait un appel à candidatures pour ceux qui voudraient avoir une intervention un peu plus longue que simplement pour lever la main et poser une question, où on vous coupe toujours un peu la parole si vous êtes trop long, parce que c'est aussi un moment privilégié pour que vous vous exprimiez sur ce que vous avez entendu jusqu'à ce moment-là, ce qui vous reste comme interrogation, et ce que vous voulez voir approfondi. Si vous voulez prendre la parole un peu longuement, vous seriez très gentil de le faire savoir à Julie QUENTEL ou à Wael EL SAYED, parce que comme ça on pourra mieux organiser cette réunion. Bien évidemment, on espère que les collectivités territoriales prendront la parole lors de cette réunion. Et on demandera également à Pierre & Vacances de dire ce qu'ils pensent de cette première phase de travail.
- Le 13 juin, évidemment, il y a la réunion Environnement avec une visite qui démarrera à 13 h, et pas à 14 h comme c'était dit initialement, parce qu'on n'aurait pas eu suffisamment de temps, et qui se prolongera par un atelier sur les impacts sur l'environnement. (*remarque inaudible de la salle sur le site*) Le 13 juin, on ira voir le site qui est pressenti actuellement, et puis les sites qui sont à l'étude. On regardera l'ensemble des sites et puis toutes les questions de l'environnement. Vous savez qu'on a dissocié la question de l'énergie de toutes ces questions, parce qu'il y a énormément de sujets à examiner et à regarder à Poligny sur l'environnement. Elle sera reportée ultérieurement.

On reparlera le 18 juin des équipements publics induits, et ça a déjà effleuré ici, mais ça sera évidemment approfondi, y compris la question de leur financement. Et puis à Lons-le-Saunier le 2 juillet, on aura un atelier sur le tourisme et les retombées économiques, le 6 juillet, l'atelier Énergie, et le 9 juillet, ce sera la dernière réunion où il y aura un véritable débat, sachant qu'à la rentrée le 3 septembre, ce sera une réunion de restitution.

Allez-y, madame.

Une membre de l'association Le Pic Noir

Je vais exceptionnellement parler là au nom du Pic Noir. Normalement, c'était interdit de prendre position par rapport au Pic Noir, mais là, il y a vraiment quelque chose qui me gratte, donc je vais l'exprimer, c'est votre présence sur le marché avec le maître d'ouvrage. Je ne comprends pas bien. Vous êtes sur le même stand ? Comment cela se passe-t-il ?

Claude BRÉVAN, présidente de la CPDP

On va vous expliquer. C'est quelque chose d'assez traditionnel, à vrai dire, on se signale, on n'est en aucun cas le maître d'ouvrage, et on est là précisément pour dire ce que c'est que le débat public. Nous ne parlons strictement pas du projet. Il ne peut pas y avoir de confusion en quelque sorte. De même qu'ici, vous savez qu'on est la Commission et qu'il y a le maître d'ouvrage, sur le marché, ce sera la même chose. On n'est pas là pour défendre le projet, on est là pour dire ce qu'est le débat public, recueillir les avis des gens sur le débat public, leur faire connaître ce qu'est le débat public.

Une membre de l'association Le Pic Noir

Excusez-moi, j'insiste : si le maître d'ouvrage est avec vous, est-ce que ça ne prête pas à confusion aux yeux du public ?

Claude BRÉVAN, présidente de la CPDP

On peut être à deux tables en face l'une de l'autre, pas la même, je ne sais pas si c'est possible. Qu'est-il prévu ? Comment cela se passe-t-il ? (*réponse dans la salle*) Il y a deux tables, ce ne sont pas les mêmes, rassurez-vous, on fera en sorte qu'il ne puisse pas y avoir de confusion. Vous pouvez nous faire le crédit de voir que jusqu'à

présent, on a manifesté pas mal d'indépendance par rapport au maître d'ouvrage, en tout cas toute l'indépendance et la neutralité que vous pouviez souhaiter. Je ne pense pas que cette question-là pose des problèmes très graves.

Une membre de l'association Le Pic Noir

Merci.

Claude BRÉVAN, présidente de la CPDP

Vous avez raison d'attirer notre attention là-dessus, parce qu'on sera très attentif à ce qu'il n'y ait absolument aucune confusion. On avait prévu à un moment d'avoir des brassards pour dire qui on est...

Une dernière intervention ? Je vous remercie. Merci beaucoup de ce travail, on a le sentiment d'avancer quand même. Merci beaucoup.